

RÉSOLUTION

Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux *stratégies anti-genre*

RAPPORTEURE
Agathe HAMEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté—Égalité—Fraternité

MARS 2026


conseil économique
social et
environnemental

2026-012
NOR : CESL1100012X
Mercredi 25 mars 2026

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2021-2026
Séance du 25 mars 2026

**Consolider et organiser
la défense de nos principes
démocratiques face aux
*stratégies anti-genre***

Résolution du Bureau du Conseil
économique, social et environnemental
sur proposition de la commission
de la délégation aux Droits des femmes
et à l'égalité

Rapporteure :
Agathe HAMEL

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son Bureau en date du 1^{er} juillet 2025 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le Bureau a confié à la délégation aux Droits des femmes et à l'égalité la préparation d'une résolution *Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre*. La délégation aux Droits des femmes et à l'égalité, présidée par Mme Agathe Hamel, a désigné cette dernière comme rapporteure.

sommaire

RÉSOLUTION

EXPOSÉ DES MOTIFS 4

RÉSOLUTION 5

I. Identifier et qualifier l'offensive anti-genre 5

1. Nommer, c'est rendre politiquement lisible 5
2. L'ampleur des mouvements anti-genre en Europe et leurs moyens d'action 6
3. Comprendre la logique de leurs stratégies et leurs manifestations concrètes en France 11

II. Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques 17

1. Protéger notre socle commun et notre héritage démocratique 17
2. Soutenir davantage les espaces de socialisation et de construction du commun 23
3. Construire le compromis, agir en coalition 27

Propos conclusifs 33

Déclarations des groupes 34

Scrutin 46

Annexes 48

Exposé des motifs

Depuis plus de vingt ans, les mouvements anti-genre se développent et gagnent en visibilité et en impact. Prônant une vision inégalitaire et restrictive de l'organisation sociale et des rapports entre les individus, ils déploient une conception conservatrice et hiérarchisée des rôles sociaux. Initialement perçus comme marginaux, ces discours ont progressivement trouvé des relais plus larges, médiatiquement et politiquement.

Au cours des cinq dernières années, ces mouvements ont mobilisé plus d'1 milliard de dollars qui a servi à renforcer leur présence en Europe, élargir et structurer des réseaux, développer des stratégies d'influence et accroître ainsi leur audience dans le débat public. Cette dynamique vise en premier lieu les droits des femmes, mais elle s'inscrit dans un contexte plus large de remise en question de principes fondamentaux, dont l'égalité entre les personnes et le respect des libertés fondamentales.

Face à cette offensive, il apparaît nécessaire de disposer d'une analyse partagée et d'une réponse collective, fondée sur les valeurs démocratiques qui nous rassemblent. Il ne s'agit pas d'opposer des positions mais de réaffirmer, avec clarté et responsabilité, les principes d'égalité, de liberté et de dignité qui constituent le socle de notre engagement collectif.

La présente résolution a vocation à poser ce cadre commun. Elle vise à permettre à nos organisations, dans la diversité de leurs sensibilités et de leurs approches, de se retrouver autour d'un objectif partagé : la défense et la promotion des valeurs démocratiques, de l'égalité entre les femmes et les hommes, et du respect des droits fondamentaux. Elle constitue un point de départ pour une action concertée, lucide et constructive, au service du vivre-ensemble et de la cohésion sociale.

Résolution

I. Identifier et qualifier l'offensive anti-genre

1. Nommer, c'est rendre politiquement lisible

Les attaques contre les droits des femmes et des personnes LGBTQIA+ traversent toutes les régions du monde et tous les héritages culturels et religieux. Elles ne sont pas l'apanage d'une doctrine religieuse en particulier. Pour faire face à leur renforcement au sein de l'Europe, cette présente résolution s'est donnée pour objectif de travailler plus spécifiquement sur l'ampleur des mouvements anti-genre sur le sol européen, largement documentée ces dernières années. Notre assemblée n'ignore néanmoins pas les attaques coordonnées par d'autres types d'acteurs et les situations dramatiques des femmes et des minorités tout autour du globe¹.

Les mouvements dits « anti-genre »² désignent un ensemble d'initiatives et d'acteurs qui contestent certaines évolutions récentes en matière de droits

humains liés à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la santé sexuelle et reproductive ainsi qu'à la reconnaissance des droits des personnes LGBTQIA+. En Europe, les mouvements anti-genre sont principalement financés par certains réseaux intégristes d'obédience chrétienne³ et partagent un principe : les règles religieuses priment sur les règles démocratiques. Si ces positions ne peuvent être assimilées aux convictions ou aux pratiques des fidèles dans leur ensemble, ces mouvements s'inscrivent dans un contexte plus large de montée des discours conservateurs portant sur les normes sociales, familiales et de genre.

Dans le cadre de la présente résolution, le terme de « mouvements anti-genre » est employé en sachant qu'il regroupe des réalités et des organisations diverses. Un vaste travail de recherche et d'enquête à l'échelle européenne⁴, reconnu au niveau institutionnel, a permis de documenter

- 1 Dont l'une des illustrations les plus dramatiques est l'apartheid de genre en vigueur en Afghanistan cf. recommandation 16 du Rapport d'information déposé par la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur la diplomatie féministe (Mme Marie-Noëlle Battistel et M. Guillaume Gouffier Valente), n° 2460 - 17e législature - Assemblée nationale
- 2 Définition Forum parlementaire européen des droits sexuels et reproductifs / Audition de Neil Datta, Directeur exécutif du Forum parlementaire européen des droits sexuels et reproductifs, lors du déplacement de la DDFE à Bruxelles, 26 janvier 2026.
- 3 De nombreuses organisations issues de courants religieux cherchent à influencer l'idéologie anti-genre dans les mouvements politiques en Europe : oligarchie orthodoxe russe (St. Basil Foundation, St. Andrew the First-Called Foundation), protestantisme évangéliste américain (CBN), philanthropie catholique européenne (Fonds du Bien Commun, GT Editions, Stella Domin, Fondation J. Lejeune). Cf. rapport cité ci-dessous. Le dominionisme, par exemple, est un mouvement chrétien fondamentaliste américain encourageant les fidèles à prendre le contrôle des institutions afin que « la parole de Dieu » puisse gouverner la nation. Visant initialement à faire des Etats-Unis un Etat théocratique, ce projet étend aujourd'hui son emprise jusqu'au parlement européen. Le mandat de sept montagnes appelle les chrétiens à acquérir de l'influence ou à "prendre le contrôle", sur sept domaines clés : la religion, la famille, l'éducation, le gouvernement, les médias, les affaires et les arts.
- 4 EPF, « La nouvelle vague. Comment l'extrémisme religieux reprend le pouvoir », 2025, présenté à la DDFE par Neil Datta le 26 janvier 2026.

l'ampleur de ces dynamiques, leurs modes d'action et leurs effets concrets sur les politiques publiques et sur l'effectivité des droits et des libertés, spécifiquement ceux des femmes et des personnes LGBTQIA+.

L'enjeu sémantique autour de la qualification de ces mouvements n'est pas anecdotique. Il est crucial pour mieux appréhender leur structuration. Qualifier rigoureusement la menace, c'est participer à rendre le phénomène politiquement lisible pour les acteurs de la vie publique. L'enjeu sémantique est tel que ces mouvements s'en emparent pour édulcorer leur idéologie et susciter l'adhésion⁵.

2. L'ampleur des mouvements anti-genre en Europe et leurs moyens d'action

Depuis plus de vingt ans, ces mouvements progressent avec une efficacité redoutable. Représentant un des pans traditionnels des idéologies masculinistes⁶, ils trouvent désormais un écho favorable au sein des sphères politiques et médiatiques de nombreux pays, dont la France.

Organisés en coalition, il ne s'agit plus seulement de mobilisations ponctuelles visant à défendre une vision conservatrice de la société sur un sujet spécifique (IVG, EVARS, Mariage pour tous), mais bien de mouvements qui tendent à s'imposer comme une force politique à part entière. En se fondant sur les libertés de parole, d'expression et religieuses⁷, ils accompagnent la montée en puissance des populistes d'extrême droite, et mobilisent plus largement le pouvoir politique sur le sol européen.

2.1. 1,18 milliard pour la lutte anti-genre en 5 ans

Les mouvements anti-genre sont alimentés de manière exponentielle, par des financements massifs. En 5 ans, ils auraient levé 1,18 milliard de dollars US en Europe soit une multiplication par 4 par rapport à la dernière décennie⁸. La France, pourtant engagée sur la scène internationale sur les sujets d'égalité femmes hommes, est le deuxième pays d'Europe à enregistrer le chiffre le plus élevé de sources de financement anti-genre (165,7 millions de dollars US), juste derrière la Hongrie (172,2 millions de dollars US).

5 Stratégie expliquée dans la partie Amener le doute, entraver la progression (I.C, pages 8-9).

6 Les idéologies masculinistes recouvrent des réalités bien plus larges que le mouvement anti-genre. La chercheuse Stéphanie Lamy définit les masculinismes comme un ensemble d'idéologies de suprémacisme masculin, qui sont opérationnelles dans des milieux radicaux où ils prônent la violence à l'égard des femmes et des minorités de genre, avec pour finalité d'asseoir la domination masculine. Pour aller plus loin : Lamy Stéphanie, *La terreur masculiniste*, Ed le Détour, 2024.

7 La liberté d'expression est sans cesse revendiquée face à la banalisation voire la normalisation de propos pénalement répréhensibles. La parole raciste, qui constitue un délit pénalement interdit, devient une opinion trouvant des espaces pour s'exprimer.

8 Entre 2019 et 2023, un financement équivalent à un total de 1,18 milliard de dollars US a été généré par 275 organisations impliquées dans des initiatives anti-genre en Europe. Environ 73 % de ce financement (869,5 millions de dollars US) provenait de 27 pays d'Europe, tandis que la Fédération de Russie contribuait à elle seule à hauteur de 18 % (211,9 millions de dollars US). Les dépenses d'organisations américaines en Europe représentaient 9 % (104,3 millions de dollars US). EPF, « *La nouvelle vague. Comment l'extrémisme religieux reprend le pouvoir* », 2025.

Comme le documente le Forum Parlementaire Européen sur les droits sexuels et reproductifs, différents types de structures apportent des ressources considérables et multiplient la portée de ces réseaux. Ils sont tout d'abord soutenus par le secteur privé, représenté par des chrétiens conservateurs, des milliardaires russes et américains, des hommes d'affaires européens, ainsi que des élites technologiques. Par le biais de fondations philanthropiques et de sociétés de gestion, ils organisent le financement de campagnes anti-avortement, de manifestations anti-lgbt, de thérapies de conversion, de campagnes contre l'éducation à la sexualité ou encore de programmes de formation d'élites politiques. Également propulsée par le soutien d'organisations religieuses, l'idéologie anti-genre profite d'une lucrativité sans précédent. En Europe, la majeure partie de la lutte anti-genre est subventionnée par 18 fondations. L'une de ces plus grandes

fondations est française : la Fondation Jérôme Lejeune. Avec un budget dépassant les 90 millions de dollars US depuis 2019, elle joue un rôle central dans le plaidoyer contre l'avortement en Europe, en consacrant 14 % de son budget à l'activisme anti-genre⁹.

En parallèle, ces groupes accèdent à des millions de dollars de fonds publics. En se rapprochant de gouvernements illibéraux¹⁰ et dans des modalités de clientélisme politique, ils cherchent à rediriger les ressources des cadres financiers de l'Union européenne afin de déployer leur stratégie avec l'argent des contribuables. Des alliances se nouent avec des organisations partisans, des think-tanks, des lobbyistes européens, et il est difficile d'évaluer la portée des financements publics tellement ses ramifications sont déjà ancrées dans les partis politiques dominants du Parlement¹¹.

9 Le rapport annuel 2023-24 de la FJL indique que la fondation consacre 14 % de son budget à des causes de « défense » de la vie. FJL, rapport d'activité « Transmettre notre expertise, la passion qui nous anime », 2024, en ligne : <https://www.fondationlejeune.org/la-fondation/qui-sommes-nous/rapport-activite>

10 Défini par le Larousse comme « qui est opposé au libéralisme, à ses principaux fondements, tels que la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice, l'Etat de droit et les libertés individuelles. »

11 « Un examen des données recueillies par DonationWatch.eu entre 2018 et 2023 met en lumière un soutien financier accordé à deux partis politiques européens et leurs fondations alliées par des entités classées comme anti-droits ou extrémistes religieux : il s'agit de l'ECR et de l'ECPM. La perméabilité de l'ECR et l'ECPM est frappante, car aucun lien de ce type entre des acteurs idéologiques et le financement de partis politiques n'a pu être détecté lors de l'examen des dons privés versés à d'autres partis ». Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs, « La nouvelle vague. Comment l'extrémisme religieux reprend le pouvoir », 2025.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ACCORDÉES PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN À DES PARTIS POLITIQUES ANTI-GENRE, DE 2019 À 2023 ⁴⁴

Parti politique et fondation au niveau de l'UE	Total des subventions de fonctionnement accordées par le Parlement européen (en dollars US)	% du financement total
Parti ECR et New Direction Foundation		
ECR Party	10,430,054.42	62 %
New Direction Foundation	10,716,276.84	88 %
ID		
ID Party	4,443,677.73	83 %
ID Foundation	3,413,034.51	93 %
ECPM et Sallux		
ECPM	4,017,365.51	88 %
Sallux	2,005,673.76	88 %
Total	35,026,082.77	

Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs, « La nouvelle vague. Comment l'extrémisme religieux reprend le pouvoir », 2025

Les institutions publiques européennes¹² ainsi que l'aide humanitaire internationale peuvent être mobilisées au service d'idéologies qui vont à l'encontre des droits des femmes et des libertés fondamentales¹³. Elles doivent renforcer leur vigilance en la matière.

¹² Audition de Neil Datta, Directeur exécutif du Forum parlementaire européen des droits sexuels et reproductifs, lors du déplacement de la DDFE à Bruxelles, 26 janvier 2026.

¹³ Stéphanie Tchiombiano, François Audet, Jean-François Corty « L'aide internationale menacée : quelles conséquences, quelles réponses, quelles recompositions ? » L'aide en danger : après le choc de 2025, les conséquences et la riposte, Alternatives Humanitaires n°30.

2.2. Un activisme au centre du pouvoir politique européen

Les mouvements anti-genre sont aujourd'hui étroitement liés aux projets politiques illibéraux. Les États membres de l'Union Européenne dirigés par des

partis populistes d'extrême droite mènent des politiques qui entravent directement les droits des femmes et des minorités¹⁴. Au sein du Parlement européen, cette idéologie jouit d'une popularité croissante auprès de certains partis¹⁵.

ACTEURS ANTI-GENRE FINANÇANT DES PARTIS POLITIQUES ET DES FONDATIONS APPARENTÉES, DE 2018 À 2023

	Organisation	Année	Montant	L'activisme anti-genre
ECR⁵⁵ et New Direction⁵⁶				
Tilman Rüşch	ECR	2023, 2024	36 000€	Membre du conseil d'administration de la Stiftung für Familienwerte
Fonds de dotation GT Editions	ECR New Direction	2023, 2024 2023	36 000€ 2 000€	Extrême droite française, monde ultra-catholique
Asociación Red Política por los Valores (PNFV - Espagne)	ECR	2023, 2024 ⁵⁷	36 000€	Plateforme transnationale anti-genre
David Lejeune	ECR	2023	18 000€	Fondation Jérôme Lejeune, Opus Fidelis
Gript Media Ltd.	ECR	2023	18 000€	Médias d'extrême droite mettant en avant l'opposition à l'avortement
Mejora de la Vida, la Cultura y la Sociedad	ECR	2018, 2019 ⁵⁸	19 000€	Église de Scientologie
Centar za Obnovu Culture	New Direction	2023	3 000€	MEP Stjepo Bartulica , PNFV, Opus Dei
ECPM⁵⁹ et Sallux⁶⁰				
Campagne irlandaise Prolife	ECPM	2020, 2022, 2023 ⁶¹	19 500€	Anti-avortement
European Dignity Watch	ECPM	2018	10 000€	anti-genre
FAFCE	Sallux	2018	5 000€	ChONGO
Schreeuw om Leven	Sallux	2023	3 000€	Anti-avortement
Stichting Steunfonds Pro Life Zorg	Sallux	2021	5 000€	Anti-avortement
Acton Institute	Sallux	2018	2 000€	US Christian Right
ECLJ	Sallux	En cours	On Board of Sallux	US Christian Right

Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs, « La nouvelle vague. Comment l'extrémisme religieux reprend le pouvoir », 2025

14 En Hongrie, en Italie et en Pologne, on assiste à des régressions notamment en ce qui concerne le droit à l'avortement, la lutte contre les violences faites aux femmes, et les droits des personnes LGBTQIA+. L'exemple le plus illustrant est certainement celui de la Pologne, où le parti Sprawiedliwosc, au pouvoir de 2015 à 2024, a financé un réseau d'organisations anti-droits par le biais de fonds publics de différents ministères afin qu'elles agissent comme des alliées idéologiques.

15 Le groupe ID/PFE, troisième plus important de la 10e législature, s'engage dans l'activisme anti-genre, porté en premier lieu par le Premier ministre hongrois Viktor Orbán. Le groupe ECR multiplie également les initiatives anti-genre et parraine une série de congrès auxquels participent de nombreux représentants religieux opposés aux droits des femmes et des personnes LGBTQIA+. Les groupes d'extrême droite détiennent un tiers des voix au Parlement européen.

Ainsi, ces mouvements influent sur l'appareil démocratique européen pour mieux en contester les fondements, dont le principe d'égalité. La répartition des portefeuilles aux différents commissaires est également questionnante, la santé ayant été déléguée à un commissaire hongrois proche de Victor Orbán, particulièrement hostile aux droits sexuels et reproductifs. Devant l'ampleur de ce phénomène, il est aujourd'hui extrêmement complexe de construire des coalitions assez larges pour faire progresser le cadre normatif des droits des femmes et des personnes LGBTQIA+ au niveau européen. Si les liens politiques avec les partis d'extrême droite sont avérés, l'idéologie portée par le mouvement anti-genre ne s'arrête pas à ces partis. Certains acteurs politiques conservateurs et libéraux, au niveau national comme européen, nouent des alliances avec des mouvances idéologiques qui remettent directement en cause l'égalité de genre. Si le CESE assume un fonctionnement apaisé, il est néanmoins dans son rôle lorsqu'il met à jour et questionne des coalitions mettant en péril les principes fondamentaux, dont l'égalité de genre fait intrinsèquement partie¹⁶.

2.3. Les médias et les plateformes numériques : Des chambres d'échos particulièrement puissantes

L'ampleur des mouvements anti-genre se perçoit au travers d'une bataille culturelle majeure, qui façonne les représentations du monde. Ils ont donc investi les chambres d'écho leur permettant de diffuser leurs narratifs, avec en premier lieu l'espace médiatique et les plateformes numériques. Cette caisse de résonance a ainsi facilité leur puissance de frappe et leur internationalisation. Dans un précédent avis¹⁷, le CESE alertait sur une crise du modèle économique des médias caractérisée, entre autres, par le renforcement de phénomènes de concentration. Lors d'un événement organisé par le CESE sur les liens entre droits des femmes, médias et démocratie¹⁸, l'historien spécialiste de l'histoire du journalisme Alexis Lévrier déclare « *Des empires médiatiques se construisent en lien étroit et assumé avec des projets politiques. Ils s'appuient sur les médias audiovisuels, la presse écrite, l'édition, la communication, la publicité et les réseaux sociaux. Cela leur donne une puissance de frappe sidérante. Un moment marquant a été l'arrivée du groupe Bolloré : il a transformé des marques historiques comme Le JDD ou Europe 1 en médias au service de l'extrême droite, et il mène assez clairement une croisade à la fois religieuse et politique.* »

¹⁶ Les parlementaires rencontrées expliquent qu'à scrutins fermés, les coalitions droite/extrême droite sont davantage opérantes. Déplacement de la DDFE à Bruxelles, 26 janvier 2026.

¹⁷ « Agir pour une information fiable, indépendante et pluraliste au service de la démocratie », adopté par le CESE le 13/03/2024, en ligne : https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2024/2024_03_information_democratie.pdf

¹⁸ Événement du CESE « Femmes et médias : les rencontres de l'égalité », 25/02/2025, en ligne : <https://www.lecese.fr/actualites/femmes-et-medias-les-rencontres-egalite>

Régissant la grande majorité de l'espace informationnel numérique, les grands acteurs mondiaux du numérique (GAFAM) exercent également une influence et un rôle politique sans précédent, structurant et modifiant les perceptions et les agendas politiques. Comme le souligne l'ancien commissaire européen Thierry Breton¹⁹, il existe un décalage entre les règlements adoptés démocratiquement au niveau européen et leur remise en cause par les grandes plateformes et leurs propriétaires²⁰. Le développement de l'intelligence artificielle non régulée vient renforcer ces risques de désinformation.

3. Comprendre la logique de leurs stratégies et leurs manifestations concrètes en France

La France n'est pas exempte de cette progression. Les mouvements portant un activisme anti-genre agissent déjà sur le territoire. Identifier leurs stratégies permet à nos organisations et la société en général d'en comprendre les manifestations concrètes afin de mieux les endiguer. En utilisant la grille de lecture proposée par le chercheur David Chavalarias en matière de négationnisme climatique (autre terrain de lutte des

mouvements illibéraux), il est possible de catégoriser leurs tactiques autour de six dimensions : désinformation, discrédit, distraction, dissuasion, division, doute²¹.

3.1. Déformer la réalité et déplacer les cadres d'analyse

On assiste ces dernières années à l'utilisation de la post-vérité²² et de la désinformation comme des outils stratégiques du débat public. Il s'agit de créer les circonstances pour lesquelles les faits objectifs ont moins d'influence pour modeler l'opinion publique que les appels à l'émotion et aux opinions personnelles. L'investissement massif des acteurs de la désinformation au sein des sphères médiatiques et des réseaux sociaux bouleverse le façonnement de l'opinion publique et notre rapport à la réalité. Cette stratégie permet de fabriquer une réalité « sur mesure ». Également visible sur les thématiques environnementales, elle modifie les perceptions et nie l'ampleur des violences patriarcales afin de freiner les avancées pour l'égalité. La « théorie » du genre²³, fabriquée sans cadre référentiel, est une de ses manifestations les plus visibles en France. Terme épouvantail, il tente d'imposer l'idée selon laquelle les

19 Thierry Breton sur l'affaire Shein : « Si nous avions appliqué les lois votées au niveau européen, nous n'aurions pas à agir dans l'urgence et la précipitation » dans *Le Monde*, 11/11/2025, en ligne : https://www.lemonde.fr/politique/article/2025/11/11/thierry-breton-sur-la-reglementation-des-geants-du-numerique-qu-attend-on-pour-reagir-conformement-a-la-loi_6652982_823448.html

20 Le cas de Shein, placée sous surveillance après la découverte de contenus et produits manifestement illicites -des poupées sexuelles pédopornographiques- illustre ces manquements et la nécessité d'un contrôle plus effectif. De même, certaines plateformes, comme X, ont réautorisé la diffusion de contenus pornographiques, soulignant la persistance de pratiques contournant les obligations légales. » Source : HCE, « Rapport annuel 2026 sur l'état des lieux du sexisme en France », 2026, en ligne : <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/rapport-2026-sur-l-etat-des-lieux-du-sexisme-en-france-la-menace-masculiniste>

21 Cette grille d'analyse est également proposée par la chercheuse Stéphanie Lamy pour comprendre les stratégies des mouvements masculinistes, à laquelle elle propose d'ajouter une septième dimension : la délimitation.

22 Terme démocratisé en 2004 par le livre *L'ère de la post-vérité* de Ralph Keyes.

23 Le terme « théorie du genre » a lui-même été construit par un penseur catholique à la fin des années 90, avant d'être repris par d'autres communautés religieuses. Terme ayant pour origine l'opposition du Vatican à l'introduction des concepts de « droits sexuels et reproductifs » et de « genre » par l'ONU dans plusieurs textes internationaux dans les années 1990. Il a été rendu visible en France lors des manifestations contre le mariage pour toutes, et est depuis utilisé par une multiplicité d'acteurs anti-genre.

questions de genre ne sont pas des réalités scientifiques démontrées par les sciences sociales, mais serait une simple « théorie » sans autre valeur qu'idéologique. La lutte contre la « théorie du genre » est d'ailleurs identifiée comme un objectif prioritaire du projet PERICLES portée par le milliardaire français Pierre Edouard Stérin, visant à assurer la victoire de l'extrême droite aux élections présidentielles de 2027²⁴. Le développement de l'intelligence artificielle renforce ces risques de désinformation²⁵, particulièrement sur les sujets des violences de genre.

3.2. Distraire pour mieux manipuler

Partir d'une idée impensable, radicale au point de la croire irréaliste – comme renvoyer les femmes à la maison pour résorber le taux de chômage, ou organiser des rafles de migrant.es ici, ou ailleurs – pour l'introduire peu à peu dans le débat public et la banaliser au fil du temps, puis, finalement, la rendre acceptable : c'est là le principe de la fenêtre d'Overton²⁶. L'actuelle manipulation de l'information l'a grandement ouverte, la décalant toujours plus à l'extrême droite, distrayant l'auditoire en déplaçant

le débat. En introduisant d'autres menaces (l'immigration, l'islam, les écologistes) ou en sectorisant les problématiques (les jeunes, les réseaux sociaux...), elle permet également de relativiser le sujet traité et impose implicitement une hiérarchie des dangers. Par exemple, l'organisation fémonationaliste d'extrême droite Némésis instrumentalise les violences faites aux femmes à des fins de stigmatisation raciste. Ainsi, leur discours priorise la xénophobie plus que la défense des droits des femmes.

3.3. Discréditer pour contourner

Une des stratégies du mouvement anti-genre est de participer à nourrir un discrédit permanent non pas sur les savoirs produits mais bien sur leur provenance, entraînant parfois des formes de complotisme²⁷. Le monde de la recherche, et en particulier les études de genre, est donc en permanence remis en cause, tant sur son caractère indépendant que sa capacité à produire de la donnée objectivable. Si la recherche et les sciences sont autant attaquées, c'est notamment parce qu'elles fournissent des données et des éléments d'analyses

²⁴ Thomas Lemahieu, « Projet Périclès : le document qui dit tout du plan de Pierre-Édouard Stérin pour installer le RN au pouvoir. », article tiré de la série d'articles « T. Pierre-Édouard Stérin, saint patron de l'extrême droite française #5. », L'Humanité, 19/07/2024, en ligne : <https://www.humanite.fr/politique/bien-commun/projet-pericles-le-document-qui-dit-tout-du-plan-de-pierre-edouard-sterin-pour-installer-le-rn-au-pouvoir>

²⁵ On assiste à un essor des services d'intelligence artificielle comme source d'information. 41 % des Français déclarent y recourir pour s'informer sur l'actualité, dont 13 % quotidiennement. Chez les moins de 35 ans, un tiers les utilise régulièrement. 39ème édition du baromètre La Croix - Verian - La Poste sur la confiance des Français dans les médias, 2026, en ligne : <https://www.veriangroup.com/hubfs/C121003251%20-%20La%20Croix%20-%20Barom%20-%20A8tre%20M%20-%20A9dias%202025%20-%20Rapport%20final-2.pdf>

²⁶ Métaphore qui désigne l'ensemble des idées, opinions ou pratiques considérées comme plus ou moins acceptables par l'opinion publique d'une société donnée.

²⁷ Audition de Cécile Simmons, autrice et chercheuse indépendante spécialiste des questions d'extrémisme, de malveillances numériques et de féminisme, le 26 janvier 2026 par la DDFE.

documentés sur nos sociétés et les inégalités qui les traversent. Comme l'explique Anne-Cécile Mailfert, présidente de la Fondation des femmes : « *Sans données, il n'y a pas de diagnostic. Sans diagnostic, il n'y a pas de remèdes. Sans solutions, les inégalités s'enracinent et prospèrent. Supprimer les données, c'est empêcher la société civile, les féministes, les écologistes, et les politiques de comprendre la réalité et d'agir pour l'améliorer. C'est museler la recherche, cadenasser le débat, fabriquer une réalité sur mesure pour servir une idéologie* »²⁸. En témoigne la multiplication des procès contre des organismes tels que le Forum parlementaire européen des droits sexuels et reproductifs²⁹.

3.4. Dissuader, décourager l'action

Les organisations qui documentent la percée du mouvement anti-genre ne sont pas les seules à être victimes d'intimidation. Plus globalement, on assiste à une montée des entraves au fonctionnement de la société civile féministe. Les associations de défense des droits comme le Planning Familial

subissent régulièrement des actes de vandalisme, de racisme, d'antisémitisme, ainsi que des menaces contre le personnel et des stratégies d'intimidation du public accompagné. Tel est le cas du centre LGBTI+ de Touraine, victime d'une attaque à l'explosif en 2023 pour laquelle un homme de 17 ans a été mis en examen pour « destructions et dégradations aggravées par la motivation à raison du sexe, de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre vraie ou supposée de la victime ». Il aurait expliqué son acte par son « exaspération de la théorie du genre »³⁰. Sur les réseaux sociaux, des comptes d'organisations féministes sont supprimés ou invisibilisés. Différentes organisations françaises ont alerté sur des discriminations sexistes notamment opérées par les algorithmes des plateformes et ont porté plainte auprès de la CNIL³¹. La montée en puissance de l'intelligence artificielle non régulée vient accroître cette production de violence numérique. Ce sont en particulier les femmes racisées³² et plus généralement toutes celles qui prennent la parole, comme les femmes journalistes³³, qui sont visées. Ces actions ne sont pas

28 Anne Cécile Mailfert, Interview France Inter, 14/02/2025, en ligne : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/anne-cecile-mailfert-en-toute-subjectivite/anne-cecile-mailfert-en-toute-subjectivite-du-vendredi-14-fevrier-2025-5505666>

29 Audition de Neil Datta, Directeur exécutif du Forum parlementaire européen des droits sexuels et reproductifs, lors du déplacement de la DDFE à Bruxelles, 26 janvier 2026.

30 Libération, « Attaque à l'explosif contre le centre LGBT de Tours : un lycéen de 17 ans mis en examen pour violences avec arme », en ligne : https://www.liberation.fr/societe/police-justice/attaque-a-l-explosif-contre-le-centre-lgbt-de-tours-un-catholique-integrisme-de-17-ans-en-garde-a-vue-20230601_HGS5HK37RVFU7FETUAMPA577QE/

31 Tribune des organisations féministes : « L'invisibilisation des associations féministes sur Meta n'est pas un bug : c'est un choix politique ! », Le Nouvel Obs, 12/12/2025, en ligne : <https://www.nouvelobs.com/opinions/20251212.OBS110584/l-invisibilisation-des-associations-feministes-sur-meta-n-est-pas-un-bug-c-est-un-choix-politique.html>

Communiqué de la Fondation des femmes du 12/06/2023, en ligne : <https://fondationdesfemmes.org/communiqués-de-presse/communiqué-de-presse-plainte-discrimination-sexiste-algorithmes-facebook/>

32 Une femme noire a 84 % de plus de risques d'être mentionnée ou d'être la cible d'un tweet malveillant qu'une femme blanche (Amnesty International, 2018).

33 73 % des femmes journalistes ont déjà été victimes de violences en ligne dans le cadre de leur travail, et une sur quatre a reçu des menaces de violence physique, voire de mort. UNESCO, « Violence en ligne à l'égard des femmes journalistes : un aperçu mondial des incidences et impacts », 2021, en ligne : <https://www.icfj.org/sites/default/files/2021-03/Online%20Violence%20Against%20Women%20Journalists%20Global%20Snapshot%20French.pdf>

isolées. Elles relèvent d'une stratégie organisée avec un objectif politique bien précis : éradiquer la parole des femmes, silencier leur vécu, leur expertise, et les dissuader d'agir.

3.5. Diviser pour mieux régner

Opposer des éléments et des individus entre eux pour les affaiblir et augmenter son pouvoir d'influence est probablement une stratégie aussi vieille que les premières modalités d'organisation sociale. Cette division est particulièrement visible sur certains sujets : l'écriture sans stéréotype de sexe, dite « inclusive », et de manière plus générale les concepts mobilisés par les études de genre, l'éducation à la sexualité, les droits des personnes trans etc. Ces sujets se voient dévoyés et instrumentalisés pour accentuer les divisions.

3.6. Amener le doute, entraver la progression

La coalition étant l'un des leviers de l'action politique, une des stratégies du mouvement anti-genre n'est pas forcément de réfuter les notions d'égalité entre les femmes et les hommes mais d'empêcher la progression du cadre normatif. En amenant un doute quant au manque de données ou l'objectivité de telle ou telle décision, elle freine la décision politique. On peut citer à titre d'exemple la vague coordonnée de questions parlementaires³⁴ adressées à la Commission européenne en février 2025 interrogeant l'étendue et la

nature de son soutien à des ONG progressistes, afin de questionner ces financements et faire pression pour les limiter.

La sémantique nouvellement adoptée par ces mouvements a été pensée pour, précisément, jouer sur l'ambiguïté et semer le doute. En reprenant la terminologie des progressistes, ils la détournent de son message initial et proposent des contre-messages. Le langage se fait ainsi positif, inclusif, tout le monde peut s'y retrouver. Les mouvements anti-avortement deviennent « pro-vie », « en faveur de la famille et de la liberté » ; les mouvements contre l'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle deviennent « pour une éducation à la bienveillance » ou « pour protéger l'enfance » ; les thèmes de colloques se formulent à l'interrogatif et non plus à l'accusatif. Ils vont jusqu'à détourner des slogans féministes existants, tel que « Mon corps, mon choix » afin d'amener à une interprétation contraire et décomplexée : « Ton corps, MON choix » ou encore « *my money, not my choice* » (mon argent, pas mon choix), titre d'un événement au Parlement européen reprenant tous les codes graphiques de la mobilisation *My Voice My Choice*³⁵.

Il est important de comprendre que, lorsque les mouvements anti-genre n'attaquent pas directement les groupes concernés, ils créent leurs propres normes et propositions alternatives. Une gamme de services proposant

³⁴ Questions posées par différents députés issus des groupes PFE, ECR et ECPM.

³⁵ Événement organisé le 26 novembre 2025 au Parlement européen par une eurodéputée espagnole du parti Vox : <https://www.lecanardenchaine.fr/international/52521-au-parlement-europeen-une-ambiance-facho-les-marrons>

des alternatives aux droits sexuels et reproductifs s'est ainsi développée au cours des dernières années : planning familial naturel, nanotechnologies³⁶, thérapies de conversion... A l'instar du projet Teenstar³⁷ qui promeut l'éducation à l'abstinence, les services anti-genre cherchent à obtenir des soutiens politiques afin de garantir leur institutionnalisation. Ils bénéficient parfois même de soutiens financiers publics, comme en témoigne récemment l'aide relativement conséquente octroyée par la

ville d'Orléans à l'association de médiation familiale Familya. Une mobilisation citoyenne a conduit la métropole de Lyon à mettre fin à ses subventions à l'antenne lyonnaise³⁸. En France, plusieurs organismes sont parvenus à intervenir dans certains établissements, principalement privés sous contrat, dans le cadre de l'EVARS pour inciter à la chasteté, diaboliser l'homosexualité, l'avortement et parfois même la contraception³⁹.

APERÇU DES PRINCIPALES CATÉGORIES DE SERVICES ANTI-GENRE

Problème	Public cible	Solution anti-genre	Prestataire de services
Planification familiale	Jeunes femmes et couples mariés	<ul style="list-style-type: none"> Planification naturelle familiale ; Suivi menstruel ; Méthode du rythme 	<ul style="list-style-type: none"> FEMM FertilityCare centres WOOMB WYA
Infertilité	Couples hétérosexuels mariés uniquement	<ul style="list-style-type: none"> NaPro avec le modèle Creighton Système FertilityCare 	<ul style="list-style-type: none"> FertilityCare centres Pope Paul VI Institute
Éducation sexuelle	Élèves	<ul style="list-style-type: none"> Éducation prônant uniquement l'abstinence 	<ul style="list-style-type: none"> Alive to the World Programme d'études sur la dignité humaine Teen STAR
Grossesse non désirée	Femmes enceintes	<ul style="list-style-type: none"> Conseils anti-avortement « Annulation d'un avortement » 	<ul style="list-style-type: none"> Centres d'aide aux femmes enceintes en situation de crise Réseau d'aide aux femmes qui ont recours à la pilule abortive Heartbeat International
Droits des personnes LGBT	Les chrétiens attirés par des personnes du même sexe et leurs familles ; les « ex-homosexuels »	<ul style="list-style-type: none"> Conseils en réintégration Thérapie de chasteté Mouvement ex-gay Thérapie de conversion 	<ul style="list-style-type: none"> Core Issues Trust X-Out-Loud IFTCC German Institute for Youth and Society

Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs, « La nouvelle vague. Comment l'extrémisme religieux reprend le pouvoir », 2025.

36 Technique médicale d'« aide à la procréation naturelle » issue de la demande du pape Paul VI aux chercheurs de trouver des méthodes d'observation fiables du cycle féminin pour favoriser la régularisation des naissances.

37 <https://www.teenstar.fr/>

38 A ce sujet, voir notamment les article en ligne 10/12/2025 : <https://www.francebleu.fr/centre-val-de-loire/loiret-45/orleans/a-orleans-la-maison-familya-dans-le-collimateur-du-collectif-feministe-45-et-de-la-cgt-9372213> et du 12/12/2025 : <https://www.magcentre.fr/356113-familya-et-la-mairie-dorleans-une-liaison-politique-tres-catholique/>

39 À l'instar de Teenstar, structure internationale créée par la sœur américaine Hanna Klaus, promoteur d'un type de planning familial naturel approuvé par l'église catholique, en lien avec des diocèses et établissements catholiques français. Ces formations sont certifiées Qualiopi par l'Etat.

3.7. Prendre conscience de l'enjeu de sécurité intérieure associé à la diffusion des idéologies anti-genre

Les masculinismes sont multiformes⁴⁰, le mouvement anti-genre en est une de ses manifestations traditionnelles. Malgré des racines étymologiques en miroir, le masculinisme n'est en rien le revers masculin du féminisme. Il n'est pas le pendant masculin d'un combat pour l'égalité, mais l'apologie de la domination masculine et une des manifestations contemporaines de l'antiféminisme. Loin d'être anecdotique, cette idéologie fournit un carburant émotionnel puissant qui légitime le projet de restauration d'un suprémacisme masculin et avec lui, la volonté de voir émerger de nouveaux régimes autoritaires. Les masculinismes sont particulièrement ancrés dans les espaces numériques où leur idéologie prolifère sans régulation. Avec comme épicerie des discours sexistes et lgbtphobes, les réseaux masculinistes participent directement à la désinformation de masse, au complotisme et à la radicalisation des hommes. Leur propagation n'est pas un fait secondaire et constitue une véritable menace pour les femmes et les personnes LGBTQIA+. Cette idéologie justifie le recours à la violence, pouvant mener jusqu'à leur viol ou leur assassinat. Si les masculinismes minimisent et discréditent les violences faites aux femmes et aux minorités de genre (conjugales, sexuelles, sexistes...),

l'étendue de leur impact sur celles-ci est encore difficilement quantifiable. A présent, plusieurs pays dont la France, la Suisse, le Royaume-Uni, et le Canada, reconnaissent l'idéologie masculiniste comme une menace pour la sécurité intérieure⁴¹. Les sujets de la masculinité et de la radicalisation ont été explicitement intégrés dans le deuxième Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent (2022-2027) par le Conseil fédéral Suisse. En France, le Parquet national antiterroriste (Pnat) a pour la première fois été saisi en juillet 2025 « à l'encontre d'un jeune homme de 18 ans, se revendiquant de la mouvance 'incel' (involuntary celibate, communauté en ligne de célibataires involontaires) » après avoir déjoué un projet d'attentat au couteau dans la Région de Saint-Etienne⁴². Comme le formule le Haut Conseil à l'Égalité dans son rapport 2026 sur l'état des lieux du sexisme en France, « l'idéologie masculiniste, largement diffusée au sein de la société française, dépasse le cadre d'une simple dérive individuelle ou collective et ne saurait être considérée comme un simple courant d'opinion. [...] C'est la sécurité des femmes et des filles qui est directement et immédiatement en jeu et qui confère à la lutte contre ce phénomène une dimension évidente de sécurité publique. Mais celui-ci, compte-tenu de la façon dont il est idéologiquement, financièrement et

40 Stéphanie Lamy, La terreur masculiniste, Éditions du Détour Essais, 2024.

41 Voir aussi HCE, « Rapport 2026 sur l'état des lieux du sexisme en France : la menace masculiniste », 2026, en ligne : <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/rapport-2026-sur-letat-des-lieux-du-sexisme-en-france-la-menace-masculiniste>

42: Le Monde, 02/07/2025, en ligne, https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/07/02/un-masculiniste-de-18-ans-qui-souhaitait-commettre-un-attentat-a-ete-ecroue_6617359_3224.html

technologiquement alimenté, constitue également un enjeu de sécurité nationale ».

L'heure n'est donc plus seulement au *backlash*⁴³. Les mouvements anti-genre contestent certaines politiques juridiques et sociales liées à l'égalité de genre. Ils agissent et font pression sur les institutions avec une certaine opacité, de manière à en éroder les fondations démocratiques.

Au-delà de la responsabilité de comprendre ce phénomène et d'en analyser les manifestations, les organisations du CESE expriment la volonté de s'engager activement et avec détermination dans la défense de ce qui fonde notre démocratie, en renforçant les cadres existants et en développant des réponses collectives et coordonnées.

II. Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques

1. Protéger notre socle commun et notre héritage démocratique

Les enjeux liés à la montée de ces mouvements convoquent notre histoire démocratique. Il ne s'agit pas de défendre une vision du monde contre une autre, mais bien de faire respecter et défendre un socle de valeurs communes et de corpus constitutionnel et législatif bâtis collectivement depuis les cinquante dernières années. En France, notre histoire est celle de la construction d'un État de droit, où chacun et chacune doit pouvoir bénéficier d'une protection égale en vertu de la Constitution, eu égard à son genre. Au niveau européen et mondial, l'ensemble des instances démocratiques doit se soumettre à des normes supérieures, au respect

de droits et libertés fondamentales, au respect des conventions internationales et instruments multilatéraux. Cette hiérarchie des normes et les droits et libertés qui la composent sont intangibles et forment notre référentiel commun.

Le recul démocratique auquel nous assistons⁴⁴ aujourd'hui se voit particulièrement normalisé par les mouvements anti-genre, qui portent une ambition de reconfiguration institutionnelle. Le socle républicain est frontalement attaqué, et peu à peu, les digues sautent. Libertés fondamentales, indépendance de la justice, droit international et aide au développement, légitimité des savoirs partagés, pluralité médiatique : toute la construction de notre socle commun du vivre ensemble est progressivement remis en cause.

⁴³ Ce terme, théorisé par la journaliste américaine Susan Faludi, désigne l'action de mouvements conservateurs et masculinistes qui s'organisent en coalition pour lutter contre les droits des femmes lorsqu'ils connaissent de nouvelles avancées.

⁴⁴ Dans une déclaration adoptée le 29 janvier 2026, la Commission internationale des droits de l'homme alerte face à la multiplication des menaces et atteintes qui fragilisent l'État de droit et les fondements démocratiques de notre société.

1.1. Les droits humains et le droit international

Dans le domaine des droits humains, les droits des femmes perdent du terrain tous les jours. Le travail mené depuis la conférence de Pékin de 1995 et les textes fondateurs du multilatéralisme⁴⁵ font désormais l'objet d'attaques systématiques visant à leur démantèlement intégral⁴⁶. Occupés à défendre de haute lutte les droits acquis, les diplomates français n'ont plus ni l'espace ni le temps de travailler à conquérir de nouveaux droits⁴⁷. Sur les enjeux de solidarité internationale, le second mandat présidentiel de Donald Trump marque une rupture sans précédent. Le retrait massif des États-Unis des projets d'aide au développement (PEPFAR, USAID, PAM, OMS, UNICEF...) met en péril la vie de millions de personnes et en premier lieu celle des filles et des femmes⁴⁸.

A titre d'exemple, 47,6 millions de personnes chaque année sont menacées dans leur accès aux soins contraceptifs. Ne s'arrêtant pas à la seule réduction des moyens, cette modification structurelle de l'architecture de l'aide internationale suit un agenda idéologique visant à remettre en cause les juridictions à compétence universelle comme la Cour pénale internationale⁴⁹.

Au sein de l'Union européenne, la question du développement d'une politique étrangère féministe fait débat. Alors que le continent européen a vu revenir la réalité d'un conflit armé sur son territoire, la défense d'une approche féministe des pratiques diplomatiques européennes et des principes de l'agenda onusien Femmes, Paix et Sécurité semble pourtant déterminante. En effet,

45 Parmi eux : la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée en 1948, qui est la première reconnaissance universelle des libertés et les droits fondamentaux considérés comme inhérents à tout être humain. Ces droits sont déclarés inaliénables et s'appliquent également à tous, les individus étant tous nés libres et égaux en dignité et en droits. Puis viendra, au niveau européen, la Convention européenne des droits de l'homme adoptée en 1950. Spécifiquement en matière de droits des femmes : la Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, signée par l'Assemblée Générale de l'ONU en 1979, et la Convention d'Istanbul, adoptée en 2011, qui constitue l'instrument juridique international le plus complet qui existe pour prévenir et combattre les violences sexistes et sexuelles, y compris conjugales, et protéger les victimes.

46 Equipop et Fondation Jean Jaurès, « Droits des femmes : combattre le « backlash » », 2023, en ligne : https://equipop.org/wp-content/uploads/2025/03/rapport_backlash_Equipop_FondationJeanJaurès-1.pdf. Audition au CESE le 28/02/2023.

47 Entretien avec l'ambassadrice Delphine O, ambassadrice et Secrétaire générale de la Conférence mondiale de l'Organisation des nations unies sur les femmes du 10/12/2025.

48 Marie Lussier, Roxane Grisard « Attaques contre les droits et santé sexuels et reproductifs : une remise en cause de la solidarité internationale » dans « L'aide en danger : après le choc de 2025, les conséquences et la riposte », Alternatives Humanitaires n°30, Novembre 2025, en ligne : <https://www.alternatives-humanitaires.org/fr/2025/11/27/attaques-contre-les-droits-et-sante-sexuels-et-reproductifs-une-remise-en-cause-de-la-solidarite-internationale/>

49 Stéphanie Tohiombiano, François Audet, Jean-François Corty, « L'aide internationale menacée : quelles conséquences, quelles réponses, quelles recompositions ? » dans « L'aide en danger : après le choc de 2025, les conséquences et la riposte », Alternatives Humanitaires n°30, novembre 2025, en ligne : <https://www.alternatives-humanitaires.org/fr/2025/11/27/laide-internationale-menacee-queelles-consequences-queelles-reponses-queelles-recompositions/>

La diplomatie féministe⁵⁰ est un outil stratégique permettant de promouvoir l'effectivité des droits des femmes et des filles comme une condition nécessaire à la démocratie et à la paix. Après la Suède, le Canada et le Luxembourg, la France est devenue en 2019 le quatrième pays à adopter une diplomatie féministe. Par la mobilisation de nouvelles ressources, des pratiques de travail collectives et la mise en place d'un fond de soutien aux organisations féministes (FSOF), de véritables avancées ont pu être enregistrées ces dernières années⁵¹. Sur la scène internationale et européenne, on assiste néanmoins à un retrait de nombreux alliés historiques du Groupe des diplomaties féministes, qui abandonnent leurs ambitions passées sur les sujets d'égalité entre les femmes et les hommes. En passe de régresser, la défense d'une diplomatie féministe continue néanmoins d'être un levier géopolitique majeur et voit émerger de nouvelles alliances. Lorsque certains pays occidentaux mettent de côté leurs engagements historiques pour l'égalité entre les femmes et les hommes, une vague progressiste portée notamment par des pays du Sud s'en empare⁵². Devenue un marqueur fort

de la politique étrangère de la France, la diplomatie féministe doit continuer à se transcrire tant en termes de budget de l'État que de représentation à haut niveau. Notre assemblée a déjà rappelé à différentes reprises l'importance d'une telle diplomatie, tant pour la protection des droits humains qu'en matière de politiques environnementales et de développement durable⁵³. Aussi alerté par la baisse drastique de l'aide publique au développement ainsi que le non-renouvellement de son ambassadrice et secrétaire générale de la Conférence mondiale de l'Organisation des nations unies sur les femmes, le CESE s'inquiète d'un affaiblissement progressif des positions stratégiques de la France en la matière. La société civile organisée s'alarme de la bataille idéologique à l'œuvre sur la scène internationale, et s'engage à continuer d'y opposer le concept de diplomatie féministe. Dans un contexte de multiplication des effets du réchauffement climatique et de crises migratoires, une approche internationale semble primordiale.

Le CESE encourage le maintien et le développement d'une diplomatie féministe sur la scène internationale. Comme il l'a appelé à différentes

50 Le CESE reprend la définition proposée par le HCE dans son rapport intitulé « Diplomatie féministe : passer aux actes » : « La diplomatie féministe est la politique d'un État qui place, au cœur de son action extérieure, l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits des femmes, la solidarité avec toutes les femmes dont les droits fondamentaux sont bafoués dans quelque pays que ce soit, la liberté et la lutte pour l'abolition du patriarcat. Et ce, dans l'ensemble de ses dimensions : droits humains, défense et sécurité, climat et environnement, développement, commerce, économie, numérique, culture, éducation, influence, etc. Elle assure, de manière paritaire, la participation des femmes ainsi que des mouvements féministes (à l'intérieur et à l'extérieur du pays) à sa co-construction et à sa mise en œuvre. Elle alloue sur la durée des ressources substantielles pour atteindre ses objectifs et met en place, au sein de l'État, une organisation institutionnelle et administrative dédiée et pérenne, qui permet d'assurer la cohérence des politiques et qui inclut un cadre de redevabilité ».

51 En particulier en matière de diplomatie féministe environnementale, conformément aux préconisations du CESE dans son avis « Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique » de mars 2023.

52 Audition de l'ambassadrice et Secrétaire générale de la Conférence mondiale de l'Organisation des nations unies sur les femmes Delphine O du 10/12/2025.

53 Rapport d'information « Renforcer la diplomatie féministe dans un contexte de backlash global » : Rapport d'information déposé par la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur la diplomatie féministe (Mme Marie-Noëlle Battistel et M. Guillaume Gouffier Valente), n° 2460 - 17e législature - Assemblée nationale

reprises lors de sa mandature, elle est un instrument d'influence nécessaire et un levier indispensable pour la construction de sociétés pacifiques, justes et inclusives.

1.2. Défendre la légitimité de la justice

Les attaques répétées contre la justice et ses représentants et représentantes sont des indicateurs extrêmement préoccupants de la fragilisation de l'État de droit⁵⁴. Comme le démontre la CNCDH, la France a franchi un certain nombre de points de bascule en la matière⁵⁵. Le système judiciaire subit un discrédit à répétition qui, en plus de la réduction de ses moyens d'action, participe à sa fragilisation⁵⁶. D'après ses détracteurs, les juges ne diraient plus le droit mais agiraient pour des motifs politiques, ils et elles deviendraient dès lors des adversaires dont la décision n'a plus à être respectée.

Le CESE alerte contre la montée de phénomènes d'attaque contre l'État de droit et ses remises en cause institutionnelles.

Le discrédit des décisions de justice et du fonctionnement des juridictions internationales par

les représentants publics est une atteinte directe au principe de séparation des pouvoirs.

1.3. La légitimité de la production des savoirs

Parce qu'elles sont nécessaires à l'élaboration de données objectives sur lesquelles fonder les orientations politiques, la recherche et la production scientifique sont des outils éminemment stratégiques⁵⁷. En conséquence, les régimes illibéraux s'attaquent en premier aux universités et à la construction des savoirs⁵⁸. Ce phénomène est particulièrement visible aux États-Unis avec le retour de D. Trump. Après avoir aboli les études de genre en tant que discipline certifiée, la Hongrie a expulsé en avril 2017 de son territoire l'Université d'Europe Centrale, institution européenne qui promeut la démocratie libérale. Elle a été condamnée pour cela par la justice européenne. La Hongrie et la Pologne sont régulièrement mises en cause pour leurs législations imposant des restrictions à la liberté académique, contraires à la Charte Européenne des droits fondamentaux, en particulier en conditionnant les

54 CNCDH, Déclaration « Pour l'État de droit », 29/01/2026.

55 En 2023, le ministre de l'Intérieur assume avoir expulsé un ressortissant Ouzbek en violation d'une mesure provisoire prescrite par la Cour européenne des droits de l'homme. Cette même année, un grand nombre de personnalités ont poussé à l'adoption de la loi immigration, tout en admettant que la plupart des dispositions renfermaient un caractère inconstitutionnel.

De la censure évidente d'une grande partie des dispositions du texte, s'en est suivi une remise en cause généralisée du Conseil constitutionnel lui-même. En janvier 2024, le nouveau ministre de l'intérieur déclare que « l'Etat de droit n'est pas intangible, ni sacré ». Il complète « c'est un ensemble de règles, une hiérarchie des normes, un contrôle juridictionnel, une séparation des pouvoirs, mais la source de l'Etat de droit, c'est la démocratie, c'est le peuple souverain ».

56 Magali Lafourcade, La Justice en procès, les populistes à l'assaut de l'État de droit, éd. Les Petits Matins, 2026

57 A ce titre, l'espace européen de la recherche et le programme Horizon Europe apparaissent comme des leviers importants à investir.

58 Cf. note de bas de page n°28.

financements étatiques à l'exclusion des sujets d'immigration ou de sexualité. La suppression massive de contenus en ligne, les coupes budgétaires, les licenciements et l'autocensure provoquée par la peur des chercheurs et chercheuses contribuent à une réécriture du réel par l'éviction de certains termes, la déstructuration de pans entiers du savoir, avec des répercussions délétères sur toute la production et la diffusion de savoir au niveau international⁵⁹. En France, le discrédit est parfois jeté sur les études qui croisent les déterminants de tous ordres qui pèsent sur les individus : sexe, classe, race. La littérature de la recherche qui utilise l'intersectionnalité pour penser les sciences sociales n'est pourtant pas nouvelle. Cette notion, théorisée par Kimberlé Crenshaw pour penser le sexisme et le racisme subis par les femmes afro-américaines, était déjà partiellement utilisée par des philosophes comme Michel Foucault, Gilles Deleuze ou Jacques Derrida pour amener de la complexité dans la conception de modèle universaliste français.

Le CESE appelle à soutenir et protéger le monde académique de l'enseignement et de la recherche, notamment les études de genre qui subissent des

attaques régulières. Les programmes de recherches et de formations universitaires, nécessaires pour éclairer le débat public, ne peuvent produire correctement des savoirs sans sécurisation de leurs financements et de leur légitimité.

1.4. Rendre la pluralité médiatique non négociable

La vulgarisation des connaissances scientifiques et la formation de l'opinion publique passent également par la qualité du travail journalistique et la confiance des citoyens et citoyennes dans les médias⁶⁰. L'espace médiatique est lui aussi en proie à une tension information-opinion et à une concentration toujours plus alarmante⁶¹. Selon la Bibliothèque publique de l'information française, 11 hommes milliardaires contrôlaient 80% des ventes de la presse quotidienne généraliste et 57 % des audiences télévisées en 2023. Certains investissent même les formations initiales des écoles de journalisme afin de former les nouvelles générations à la promotion d'un véritable projet idéologique en dehors de toute déontologie journalistique⁶². En ce sens, l'Institut libre de journalisme qui dit « œuvrer au pluralisme », fait intervenir 80% de proches de la droite identitaire⁶³.

59 C'est le cas aux Etats-Unis, où les chercheur·ses ne peuvent plus utiliser des mots comme « femme », « lgbt », « minorités », « inégalités », « antiraciste » ou encore « climat » dans leur travail, au risque de ne plus obtenir de subventions ou de subir des menaces. L'administration Trump procède également à une suppression massive de données sur le genre, la diversité ou encore le climat (archives, pages Web, bases de données etc.). En réaction, des manifestations ont eu lieu aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sous le mouvement « Stand Up for science »

60 La défiance envers les médias « en général » reste majoritaire : 61 % des Français s'en méfient, un chiffre qui grimpe à 66 % chez les sympathisants RN et 65 % chez ceux sans préférence partisane. 39ème édition du baromètre La Croix - Verian - La Poste sur la confiance des Français dans les médias, 2026.

61 Depuis 2024, la publication de la liste des propriétaires directs et indirects de médias et leurs bénéficiaires effectifs est obligatoire en Europe. Carte Le Monde diplomatique / Acrimed : <https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/PPA#&gid=1&pid=1>

62 Liselotte Mas, Asia Balluffier, Elsa Longueville et Mahé Richard-Schmidt, « Enquête sur l'Institut libre de journalisme, l'école créée par la droite identitaire pour conquérir les médias », Le Monde, en ligne : https://www.lemonde.fr/societe/video/2024/09/26/enquete-sur-l-ecole-creee-par-la-droite-reactionnaire-pour-conquerir-les-medias_6334270_3224.html?search-type=classic&ise_click_rank=1

63 Cet institut s'est développé grâce au fond philanthropique « La nuit du bien commun » du milliardaire français d'extrême droite Pierre-Edouard Stérin.

Au cours des dernières années, un corpus législatif s'est développé en France et en Europe pour la consolidation d'un journalisme libre et indépendant⁶⁴. L'application réelle et l'impact de ces mesures adoptées récemment restent à évaluer. Elles doivent s'accompagner de dispositifs anti-concentrations, d'un meilleur encadrement de la diffusion de l'information en ligne et d'un projet global d'éducation aux médias⁶⁵. Pour continuer l'exercice de ces métiers en sécurité, les chercheur·ses et journalistes/professionnel·les de l'information ont besoin d'une protection efficace face aux attaques et aux intimidations⁶⁶. En parallèle, la CNCDH alerte (avis du jeudi 13 février 2025) sur l'amplification des procédures-bâillons initiées par des acteurs publics ou privés à l'encontre d'associations et syndicats de travailleurs et

travailleuses. La parole des femmes et les associations féministes ont constitué une cible depuis le mouvement *#metoo*⁶⁷. Il s'agit non pas de faire valoir le droit, mais d'intimider des personnes physiques ou morales et les faire renoncer à leur droit d'expression. Sur ce sujet, la société civile est aussi force de proposition et d'action⁶⁸.

Le CESE réaffirme la nécessité de défendre les conditions d'élaboration d'une information fiable, indépendante et pluraliste au service de la démocratie⁶⁹. L'accès à une information fiable est nécessaire pour nourrir un débat public entre des individus et des organisations qui, s'ils ne tirent pas les mêmes analyses et opinions structurelles, partagent des démarches scientifiques quant à l'élaboration de données objectives.

64 Le travail de l'Autorité publique française de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) en fait partie. En 2024, CNews a ainsi été condamnée à une amende de 100 000 € pour avoir présenté l'avortement comme « la première cause de mortalité ». Pour continuer en ce sens, les missions de l'Arcom doivent être renforcées. A l'échelle européenne, le DSA et ses codes de conduites fixent un ensemble de règles pour responsabiliser les plateformes numériques, lutter contre la diffusion de contenus illicites et/ou préjudiciables ou de produits illégaux.

65 L'éducation aux médias et à l'information permet de donner à toutes et tous les outils nécessaires pour s'informer, émettre, diffuser, analyser et partager des informations de façon responsable. Avis du CESE « Les défis de l'éducation aux médias et à l'information », 2019.

66 Pour mieux protéger à l'avenir les journalistes, les défenseurs des droits humains et leurs organisations contre les poursuites abusives, l'Union européenne a adopté en avril 2024 la directive « sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives », en ligne : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32024L1069>

67 La Gazette, « En France, les «procédures bâillons» dans le viseur des féministes », 20/03/2024, en ligne : <https://www.lagazettefrance.fr/article/en-france-les-procedures-baillons-dans-le-viseur-des-feministes>

68 Des organisations permettent aux chercheur·es en études de genres de partager et conserver leurs savoirs et, pour certaines, d'obtenir des financements. Des associations interviennent dans les écoles de journalisme et les rédactions, proposent des outils à destination des rédactions afin de combattre la reproduction de biais et stéréotypes sexistes, racistes, et LGBTphobes dans les médias. Pour aller plus loin consulter : Journalistes & Féministes : mieux informer pour préserver la démocratie, Equipop, Prenons la Une, La Fronde

69 Positions développées dans l'avis du CESE « Agir pour une information fiable, indépendante et pluraliste au service de la démocratie », 2024.

1.5. En France, une société globalement progressiste

Paradoxalement, notre société s'inscrit dans un mouvement progressiste. Les enquêtes en sciences sociales et celles menées régulièrement par des instituts de recherche comme le CREDOC montrent que les Français-es sont globalement plus progressistes et tolérant-es qu'il y a quelques décennies. En effet, si la montée des actes de haine contre certaines communautés et les discriminations sont des réalités bien documentées⁷⁰, de manière globale les préjugés (contre ces communautés, l'immigration, l'orientation sexuelle etc.) régressent. C'est aussi le constat fait par le rapport annuel de la CNCDH publié en 2025⁷¹. Il existe donc des convergences d'opinion sur les évolutions sociétales autour de questions jadis plus clivantes comme l'IVG, l'aide à mourir, le mariage pour tous et toutes. Une visibilité plus grande est pourtant donnée aux conflits, notamment via l'espace médiatique et numérique, que ce soit pour des questions d'idéologie ou de lucrativité, les clashes générant plus de profits que les bonnes nouvelles.

2. Soutenir davantage les espaces de socialisation et de construction du commun

Pour continuer sur cette voie progressiste et l'amplifier, la société a besoin d'espaces propices pour se rassembler et créer du commun. En France, les espaces de

socialisation sont multiples mais fragilisés. La protection de ces lieux où les liens se tissent est d'autant plus importante que leur dislocation met en danger la vitalité démocratique du pays et l'expérience sensible du collectif. Leur fragmentation renforce le sentiment d'abandon, sur lequel prospère le rejet des autres et le repli sur soi. L'individu isolé, qui n'a plus confiance dans le système de société dans lequel il évolue, est la proie des totalitarismes⁷².

Les familles sont le premier lieu d'éducation des enfants, où se construisent les valeurs, le respect des autres et la confiance. Les parents et proches jouent un rôle essentiel dans le développement affectif, social et moral des enfants. Il est nécessaire dès lors de renforcer les dispositifs d'aide aux familles et de soutien à la parentalité.

Les violences intrafamiliales⁷³ laissent des conséquences durables sur la santé et l'avenir des femmes et des enfants. Prévenir et agir contre ces violences sans entrave doivent permettre aux femmes et aux enfants une prise en charge spécifique pour se reconstruire après les violences.

L'année 2025 aura connu 645 000 naissances et 651 000 décès. Pour la première fois depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le solde naturel de la France passe en négatif. Dans le respect de la justice reproductive pour toutes et tous⁷⁴, il est nécessaire de construire un plan pour une société plus

70 Défenseur des droits, « Prévenir les discriminations dans les parcours de soins : un enjeu d'égalité », 2025, en ligne : https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/2025-05/ddd_rapport_discriminations-parcours-de-soins_20250430.pdf

71 CNCDH, « Rapport 2024 sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie », 2025, en ligne : https://www.cncdh.fr/sites/default/files/2025-06/CNCDH_Rapport_2025_Anee-2024_Racisme_PDFAccess.pdf

72 Hannah Arendt, Les origines du totalitarisme.

73 Touchant principalement des femmes, mais aussi des hommes, les violences conjugales et intrafamiliales traduisent des agressions qui peuvent être verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, administratives et/ou économiques. Source : MIPROF

74 La Justice reproductive s'appuie sur 3 piliers : le droit de ne pas avoir d'enfant, le droit d'avoir des enfants et le droit d'élever ses enfants dans un environnement non toxique.

accueillante pour les enfants et leurs parents. L'enjeu de la natalité peut également faire l'objet d'une instrumentalisation, visant à déplacer le curseur sur la responsabilité des femmes en âge de procréer. Les familles doivent pouvoir choisir d'avoir ou non des enfants, et de les élever avec des perspectives d'avenir dignes. Cela nécessite notamment une sécurisation du parcours des femmes : logement, mode de garde, égalité professionnelle et de carrière, conditions de travail, santé⁷⁵...

La reconnaissance de la dignité et l'acceptation des différences entre les individus ne se décrètent pas, elles s'apprennent et s'éprouvent au travers de savoirs théoriques comme expérimentiels. A ce titre, **l'école** est un levier fondamental du vivre ensemble et de la transmission de valeurs communes. Le respect d'autrui doit être au cœur de la matrice éducative, l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle étant une première marche dans l'apprentissage du respect du corps d'autrui et de son propre corps⁷⁶. Un de ses rôles les plus importants, transcendant l'accumulation de savoirs, est également la

transmission aux enfants de l'esprit critique, de la capacité d'analyse et de discernement pour pouvoir construire du commun. L'acquisition de ces facultés est plus que nécessaire à l'heure de la démultiplication des espaces de désinformation, notamment sur les sujets liés à l'égalité de genre. Il est donc urgent de réinvestir massivement dans un système éducatif qui, aujourd'hui, ne tient pas ses promesses républicaines⁷⁷.

2.1. Continuer de revendiquer un accès universel aux services publics

L'égalité réelle d'accès aux services publics est un principe fondamental, régulièrement réaffirmé par la jurisprudence. Son respect doit être garanti pour tous les citoyens et citoyennes sans distinction ni traitement discriminatoire, dans tous les territoires. Pourtant, on assiste depuis plusieurs décennies à leur démantèlement progressif, motivé par une approche axée sur des priorisations budgétaires et comptables, ce qui dégrade les conditions de travail de ses agents et crée une rupture d'égalité. Comme le souligne la Défenseure des droits, la dématérialisation des

75 Audition de Jeanne Hefez, conseillère en politique et chargée de plaider à l'ONG Ipas, le 13 janvier 2026 par la DDFE. Tribune Le monde, Brigitte Gressy et Micheline Misrahi-Abadou, « Le "réarmement démographique" ne peut se construire contre les femmes », février 2026. En ligne : « *Le "réarmement démographique" ne peut se construire contre les femmes* ».

76 Avis du CESE « Eduquer à la vie affective, relationnelle et sexuelle », 2024, en ligne : https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2024/2024_13_evars.pdf Le manque d'application de la loi et de budget dédié pour assurer les séances d'EVARS contrevient au projet républicain de l'école et retarde d'autant les changements dans les représentations qu'une telle éducation pourrait permettre.

77 Le système éducatif français repose sur le principe fondamental d'égalité des chances. Il est pourtant un des plus inégalitaires d'Europe. Selon l'Observatoire des inégalités, le poids de l'origine sociale et géographique sur la réussite scolaire, l'écart de performance entre les élèves issus des classes favorisées et ceux issus des classes défavorisées est l'un des plus forts de l'OCDE. Les enfants des classes populaires ont 6 fois moins de chance d'accéder aux filières d'excellence que ceux des cadres. Et avis du CESE « Réussite à l'école, réussite de l'école » rapporté par Bernadette Groison, juin 2024. En ligne : https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2024/2024_11_reussite_ecole.pdf

services participe à cette rupture d'égalité et conduit à une déresponsabilisation des pouvoirs publics qui renvoient au privé ou à la sphère associative la prise en charge de l'accompagnement des usagères et usagers⁷⁸. Cette transformation conduit à priver de leurs droits et exclure davantage encore des personnes déjà fragilisées⁷⁹ en particulier dans les quartiers urbains populaires et en ruralité. La dégradation de cette universalité d'accès aux services publics et d'égalité de traitement conduit au sentiment de déclassement de catégories entières de la population, plus affirmé encore sur certains territoires, caractérisé par un sentiment d'abandon, de relégation et de laissés pour compte⁸⁰.

2.2. Le travail : une émancipation inachevée

Le travail est une des matrices fondamentales de notre organisation sociale. Au centre de nos vies, il peut et doit contribuer à déconstruire les stéréotypes et participer à une redistribution plus équilibrée des rôles et des ressources entre les femmes et les hommes. Le travail et notamment le travail salarié⁸¹ est considéré depuis

longtemps, dans les organisations syndicales comme dans le mouvement féministe, comme une source d'émancipation et d'autonomisation des femmes. Si elles ont toujours travaillé (aux champs, à domicile etc.), leur arrivée massive sur le marché du travail dans les années 1960 a constitué un vecteur fort d'autonomisation économique qui a d'ailleurs contribué à faire évoluer la législation dans un sens qui leur était plus favorable (suppression de l'autorisation maritale pour travailler ou ouvrir un compte en banque etc.). Globalement, le marché du travail reflète et amplifie la répartition genrée des rôles entre les femmes et les hommes. De ce fait, les femmes sont encore concentrées dans un nombre restreint de métiers, occupent les emplois les moins qualifiés, les moins rémunérés⁸². Les écarts de salaires restent conséquents - plus de 22 % en 2023 - et les métiers majoritairement exercés par les femmes restent, à valeur égale, moins bien rémunérés que ceux occupés par les hommes⁸³. Les femmes sont très majoritairement présentes dans le travail à temps partiel⁸⁴, les

78 Défenseur des Droits, « Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics », 2019, en ligne : <https://www.defenseurdesdroits.fr/rapport-dematerialisation-et-inegalites-daccés-aux-services-publics-266>

79 Avis du CESE « Droits sociaux : accès et effectivité », rapporté par Catherine PAJARES Y SANCHEZ et Isabelle DORESSE, adopté par le CESE le 27/11/2024, en ligne : https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2024/2024_21_droits_sociaux.pdf

80 Selon la Fondation Jean Jaurès, 61 % Français.es ne sont pas satisfait.es de la qualité des services publics auxquels ils et elles restent très attaché.es et 72 % d'entre elles et eux indiquent que cette dégradation a une influence sur leur vote.

81 Pour les féministes matérialistes, la théorie marxiste a oublié cette dimension essentielle concourant à la formation de la plus-value captée par le système capitaliste. Celle-ci n'est rendue possible que par le travail gratuit des femmes qui permet la reproduction des capacités de travail des salariés hommes, par les soins quotidiens qu'elles leurs prodiguent. Voir à ce sujet les travaux de Christine Delphy.

82 Les femmes se concentrent majoritairement dans les métiers du « care » mal rémunérés car considérés comme découlant de compétences « naturelles » des femmes pour le soin.

83 Focus INSEE n°349 mars 2025.

84 Près de 80 % des contrats à temps partiels sont occupés par les femmes (DARES, 2025, en ligne : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/le-temps-partiel>). Pour ¼ d'entre elles, ce temps partiel est subi ou « choisi » pour pouvoir élever les enfants, ce qui génère des conséquences financières importantes lors de la retraite avec des pensions de 40 % inférieures (avant éventuel rééquilibrage par la réversion) à celles des hommes (Observatoire des Inégalités, 2022, en ligne : <https://www.inegalites.fr/temps-partiel-subj>). Et Etude du CESE de 2013, « Le travail à temps partiel », rapportée par Françoise Milewski. En ligne : <https://www.inegalites.fr/temps-partiel-subj>

postes à horaires atypiques et/ou fractionnés⁸⁵. Le travail continue de s'inscrire dans les archétypes patriarcaux et de perpétuer les inégalités de genre.

Par ailleurs, de nombreuses enquêtes ont objectivé la dégradation des conditions de travail et leurs impacts sur la santé physique et mentale des salarié.es et agent.es⁸⁶.

Le CESE a produit plusieurs travaux sur la question de la santé au travail et alerté sur la situation spécifique des métiers les plus féminisés.

Les lieux de travail doivent pouvoir rester des espaces de socialisation importants et d'émancipation individuelle et collective. Pour ce faire, le dialogue social et la négociation collective doivent être des clés de voute solides. Pourtant, les signaux actuels ne vont pas nécessairement dans ce sens.

Ainsi la Confédération européenne des syndicats (CES) rencontrée à Bruxelles lors d'un déplacement de la délégation⁸⁷ alertait sur les difficultés croissantes aux transpositions de directives progressistes⁸⁸. En

particulier celle sur la transparence salariale donne lieu à des résistances et des procédés de contournement inédits. Enfin, l'argument de simplification amène régulièrement non plus à simplifier un texte mais à lui retirer sa substance première. C'est ainsi que des pans entiers de la protection des salarié.es sont actuellement menacés⁸⁹.

Une vie associative riche et plurielle constitue également un véritable tissu de cohésion sociale et un terrain d'expérimentation de la démocratie ordinaire, contribuant à faire grandir le pouvoir d'agir des citoyens et citoyennes. Les espaces d'engagement bénévole (secteurs culturels, sportifs, sanitaires, de soutien aux plus précaires) jouent un rôle déterminant dans cette fabrique du commun et l'expérience de la solidarité. Pourtant, par les politiques austéritaires de ces dernières années, les financements publics des structures associatives et notamment des organisations féministes sont en dangereuse diminution⁹⁰. Mise en

85 « Horaires de travail atypiques : les femmes, les moins qualifiés et les personnes nées à l'étranger sont exposés aux formes les plus contraignantes » dans « France, portrait social », INSEE, 2025, en ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8612594?sommaire=8612596>

86 Évelyne Ternant, « La crise du travail : de l'aliénation à l'émancipation », *Economie et politique*, 22/12/2025, en ligne : <https://www.economie-et-politique.org/2025/12/22/la-crise-du-travail-de-lalienation-a-lemancipation/>. Voir également toutes les enquêtes de l'ANACT sur les risques professionnels et l'innovation sociale, en ligne : <https://www.anact.fr/>

87 Déplacement de la DDFE à Bruxelles le 26 janvier 2026. Rencontres au Forum parlementaire européen, au Parlement européen et à la Confédération européenne des syndicats notamment de sa présidente Isabelle Schönmann.

88 Directive (UE) 2023/970 du 10 mai 2023 relative à la transparence salariale, Transparence des rémunérations dans l'UE - Consilium

89 *Selon la CES actuellement une entreprise comme Tesla ne respecte plus en Europe ni les droits syndicaux, ni les droits afférents à la sécurité et la santé au travail.*

90 En 2025, la Fondation des Femmes publie une enquête inédite sur l'impact des restrictions budgétaires sur l'accompagnement des femmes victimes de violences. Réalisée auprès de 148 associations féministes, dont 122 accueillent directement des femmes, cette enquête met en lumière une réalité alarmante : plus de 70 % de ces associations déclarent une situation financière dégradée, conséquence directe de baisses de subventions ou de retards de versement des financements publics et rapport du Sénat Évolution du financement de la lutte contre les violences faites aux femmes - Sénat

concurrence, rationalisation des coûts, impératifs de rentabilité sont autant d'obstacles à la vitalité de ces espaces de rencontre partout sur le territoire et participent à invisibiliser peu à peu l'enjeu démocratique qu'ils renferment. De la même manière que les fondations prennent une place importante dans le financement du mouvement anti-genre, les philanthropes progressistes ont la capacité de s'emparer en retour de ces sujets. Néanmoins, face au pouvoir économique et politique des fondations se pose la question de la redistribution étatique⁹¹. Le CESE a déjà lancé l'alerte sur le financement des associations et appelle à une mobilisation globale en faveur du monde associatif. Il propose des solutions concrètes et partagées pour protéger la pérennité du secteur⁹².

3. Construire le compromis, agir en coalition

La culture participative que les citoyens et citoyennes explorent dans les organisations de la société civile permet une pratique de la démocratie du quotidien, qui suscite l'envie de la défendre et de la promouvoir. Ainsi, les corps intermédiaires n'encouragent pas seulement à l'élaboration d'objectifs partagés, mais cultivent l'apprentissage du dialogue et de la délibération. Autant de valeurs nécessaires à la construction d'un futur commun.

3.1. Formaliser les conditions de la délibération et du compromis

Les convictions et les engagements collectifs perdurent mais sont fragilisés, et les antagonismes s'intensifient. Les espaces de discussion et de négociation des corps intermédiaires sont des lieux de formation et de mise en relation des idées qui forcent à la complexité de la pensée. Le CESE n'est pas la somme de points de vue sectoriels des organisations qui le compose. Par une méthodologie ancrée dans son fonctionnement et son histoire, il associe des savoir-faire et des savoir-être afin de mettre en discussion une diversité d'opinions et d'expressions, et mener vers une élaboration conjointe de propositions. Ce « consensus exigeant » ne peut être mené sans un espace-temps dédié à l'appréhension des sujets et au dialogue entre ses différentes composantes. Comme expliqué précédemment, la désinformation fondée sur le genre circule au sein de la société, mais également dans les institutions politiques. On ne peut ignorer que nos organisations peuvent également être impactées. Notre assemblée doit continuer de défendre une exigence collective quant aux outils argumentatifs et référentiels utilisés au sein du débat.

Le CESE souligne à nouveau la valeur considérable des délibérations lorsqu'elles sont partagées. Il assume une démarche qui nécessite une méthodologie propre et un temps incompressible à leur élaboration. C'est là une des démonstrations de son expertise, et un puissant moteur de coalition durable visant l'intérêt général.

⁹¹ La taxation et la levée de l'impôt portent en leur sein un principe démocratique essentiel : celui de décider collectivement où va notre argent, et la manière dont la société peut bénéficier de l'argent public.

⁹² Avis du CESE, « Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique », 2024, en ligne : https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2024/2024_09_Financement_associations.pdf et Avis du CESE, « Engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté », juin 2022. En ligne : [2022_09_engagement_cohesion_citoyennete.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2022/2022_09_engagement_cohesion_citoyennete.pdf)

Sur les sujets liés à l'égalité femmes-hommes, le CESE appelle à promouvoir des espaces de dialogue pluriels et indépendants. Les instances telles que le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes doivent développer leur capacité d'écoute et de délibération entre les diverses composantes de la société civile et les pouvoirs publics.

3.2. Le rôle indispensable des corps intermédiaires

Si nos organisations ne portent pas les mêmes plaidoyers, elles construisent néanmoins une vision commune sur la place nécessaire de la société civile organisée dans l'élaboration des lois et des politiques publiques économiques, sociales et environnementales. La montée des mouvements anti-genre, développée en première partie de cette résolution, contribue non seulement à banaliser des idées antidémocratiques, mais renforce également une vision du pouvoir basée sur la domination, qui néglige voire opprime les corps intermédiaires⁹³. Cette vision centralisée du pouvoir perçoit les organisations de la société civile comme des freins à l'unité nationale ou à l'efficacité gouvernementale, alors qu'elles constituent des acteurs essentiels de la démocratie.

Le CESE a déjà alerté sur le rôle de vigie sociale des corps intermédiaires. Les organisations de la société civile participent à introduire un espace de dialogue et de rapport de force avec les pouvoirs publics. Elles agissent comme un contre-pouvoir institutionnalisé, qui empêche les gouvernements de se soustraire à toute forme de négociation avec ses citoyens et citoyennes⁹⁴. Comme d'autres espaces de représentation des corps intermédiaires, le CESE fait souvent l'objet d'un manque de connaissance et de reconnaissance de son rôle et par conséquent de critiques quant à ses moyens de fonctionnement. L'étouffement de l'autonomie d'action des espaces de délibération ne permet pas de garantir l'indépendance nécessaire à leur vitalité démocratique. La représentativité de ce que nous nommons « corps intermédiaires » et leur légitimité à s'exprimer peut faire l'objet de critiques. Il est toutefois intéressant de noter que l'avènement de régimes totalitaires a historiquement toujours été accompagné d'une destruction systématique des corps intermédiaires en tant qu'organes indépendants⁹⁵.

93 Nous pouvons citer à ce sujet le travail de Marie-Cécile Naves (« Trump la revanche de l'homme blanc », 2018, Collections Textuels) et Francis Dupuis-Déri (« Anti féminismes et masculinismes d'hier et d'aujourd'hui », Melissa Blais, Christine Bard et Francis Dupuis-Déris, Editions Puf, 2025 – rééditions ET « La crise de la masculinité autopsie d'un mythe tenace » Francis Dupuis-Déri, Editions Points féministe, 2022) sur la conception viriliste et masculiniste du pouvoir et ses conséquences sur les liens avec les organisations de la société civile.

94 Thomas-Louis Novillo, *Faire vivre la démocratie*, Broché – Grand livre, 2025.

95 Hannah Arendt, dans *Les origines du totalitarisme*, explique qu'avant la montée du fascisme, la société allemande a connu des phénomènes de dislocation des organisations représentatives.

Nos organisations doivent mutualiser leurs ressources et renforcer leurs collaborations pour faire face aux stratégies des mouvements anti-genre qui passent par une désintermédiation et une réécriture populiste des cadres démocratiques⁹⁶.

Elles ont la capacité de s'inscrire dans une démarche de solidarité et de protection, non seulement des autres organisations qui forment la société civile, mais également des lieux de construction de consensus. A ce titre, notre assemblée a déjà alerté sur la réduction de l'espace civique⁹⁷ et le détournement de mécanisme de contrôle pour entraver les actions de certaines organisations de la société civile⁹⁸.

3.3. S'inspirer des luttes féministes pour faire progresser la société

Les mouvements féministes sont pluriels, adoptent différents modèles d'organisation et ne défendent pas toujours les mêmes stratégies voire les mêmes luttes⁹⁹. Néanmoins, ils ont prouvé qu'ils étaient des laboratoires de réflexions et d'actions extrêmement aboutis, capables de penser et d'agir en coalition, en dehors des silos. Par une lecture fine des enjeux économiques, sociétaux et environnementaux, les productions intellectuelles des chercheuses féministes et des militants et militantes de terrain méritent une

attention particulière tant leurs analyses sont vectrices de transformations souhaitables et de changement de paradigme.

En matière de mobilisation, les mouvements féministes sont des leviers d'émancipation qui ont fait leurs preuves. Capitalisant sur leurs valeurs communes et leurs convergences, ils se dotent d'une force de frappe démultipliée et montrent qu'ils parviennent à structurer les revendications collectives et faire progresser les droits de toutes et tous. Cette dynamique est à l'œuvre au sein d'organisations syndicales ou de partis politiques qui, bousculés et transformés de l'intérieur par les militantes féministes, construisent des alliances dépassant les clivages. C'est là un réel exemple d'intelligence collective au service de l'égalité, comme l'illustre les mobilisations unitaires de ces dix dernières années autour du 8 mars et du 25 novembre. En matière de coalitions, le CESE a participé à ancrer dans le paysage institutionnel une position commune de la société civile organisée sur la Constitutionnalisation du droit à l'avortement.

Les victoires féministes ont également été portées sur fond de bataille culturelle. S'imposant comme un outil à même de générer des changements sociétaux transformateurs (qu'ils soient progressistes ou non), la notion de construction d'un récit commun est un

96 Sarah Durieux parle notamment des logiques d'accaparement qui peuvent apparaître dans les organisations. Sarah Durieux, *Militer à tout prix ? Pourquoi nos collectifs nous font mal et comment les soigner*, Hors d'atteinte Faits Et Idées, 2025 / Entretien le 02/02/2026.

97 Selon la définition des Nations Unies, l'espace civique est l'environnement qui permet à la société civile de jouer un rôle dans la vie politique, économique et sociale.

98 Le CESE a notamment demandé le remplacement du Contrat d'engagement républicain. Avis du CESE, « Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique », rapporté par Martin Bobel et Dominique Joseph, mai 2024 : « *Le contrat d'engagement républicain adossé à la loi confortant le respect des principes de la République (2021), pose sept principes qui apparaissent raisonnables. Cependant, la Défenseure des droits avait exprimé de nombreuses réserves sur notamment sur les risques d'atteinte aux libertés que plusieurs associations ont subséquemment vécus.* »

99 Bibia Pavard, Florence Rochefort, Michelle Zancarini-Fournel, *Ne nous libérez pas, on s'en charge! Une histoire des féminismes de 1789 à nos jours*, Ed. La Découverte, 2020.

des facteurs de réussite investie par les mobilisations féministes. Face à une stratégie de confiscation du récit, extrêmement bien maîtrisée par les mouvements anti-genre qui jouissent d'un relais établi au sein du monde culturel et médiatique, les féministes s'organisent et ripostent. En accompagnant les citoyens et citoyennes à se réapproprier le narratif de leur vécu, elles mettent à l'agenda culturel d'autres histoires à raconter¹⁰⁰. Sur la base d'identification commune à un récit, cette stratégie permet d'amplifier leur coalition et de susciter des résonances transnationales. Bien des victoires féministes sont le fruit de longues batailles culturelles. D'autres facteurs de la réussite de ces coalitions vont à contre-courant des exigences de productivité contemporaines. Parmi elles, la culture du soin¹⁰¹.

Les associations féministes ne sont pas toujours d'accord entre elles, ni dans leur vision du monde, ni dans les démarches de mobilisation à adopter. Leurs différends, parfois intégrés comme un espace de progression, peuvent également amener à une polarisation des positions. Elles pratiquent néanmoins une culture des luttes qui gagne à

inspirer plus largement autour d'elles. Adopter le prisme féministe, c'est améliorer les droits de toutes et tous. Il permet aux hommes comme aux femmes de s'émanciper des schémas d'enfermement individuel comme collectif¹⁰².

3.4. Comment la société civile, lorsqu'elle est organisée, peut gagner des combats

L'initiative citoyenne européenne « *Ma Voix Mon Choix pour un avortement sans danger et accessible* »¹⁰³ est une illustration et un espoir quant au poids et la force d'action de la société civile sur les enjeux féministes. L'initiative propose la création d'un fonds géré par la Commission européenne, destiné à soutenir les États membres qui le souhaitent dans l'amélioration des conditions d'accès à l'interruption volontaire de grossesse. L'objectif est de garantir à toute personne en Europe la possibilité de recourir à un avortement sûr et légal, en aidant les femmes à se rendre à l'étranger pour des avortements lorsqu'elles sont empêchées de le faire dans leur pays. Cette initiative citoyenne est initialement un mouvement de quelques féministes activistes. Grace à une coalition d'envergure,

¹⁰⁰ La vague Me too dans le monde entier et les récits autour des violences sexistes et sexuelles en sont une illustration majeure.

¹⁰¹ Enjeu politique de taille, le soin que l'on se donne permet de cultiver l'estime de soi et de modifier sa capacité à entrer en relation avec les autres et avec le monde. Il est, selon de nombreuses féministes, une des bases de la mobilisation collective. Ne pouvant être pensé en dehors des conditions matérielles d'existence, le soin interroge en premier lieu les ingrédients nécessaires à une deuxième étape que serait la construction d'un commun enthousiaste et durable. Sarah Durieux, *Militer à tout prix ? Pourquoi nos collectifs nous font mal et comment les soigner*, Hors d'atteinte Faits Et Idées, 2025.

¹⁰² Mahaut Chaudouët Delmas, *Le pouvoir jeune : mettre l'avenir entre les mains de ceux qui vont le vivre*, Éditions de l'Aube, 2024.

¹⁰³ UE, Initiative citoyenne européenne, « My Voice, My Choice : pour un avortement sans danger et accessible », en ligne : https://citizens-initiative.europa.eu/my-voice-my-choice-safe-and-accessible-abortion_fr

elle est devenue un mouvement de 9 organisations issues de 8 pays européens. Après avoir recueilli plus d'un million de déclarations de soutien, elle a pu être soumise, après présentation à la Commission européenne, au vote du Parlement européen qui, en décembre 2025, a adopté une résolution exprimant son soutien à cette initiative. En conséquence, la commission européenne peut désormais légiférer en la matière.

Cette initiative citoyenne montre la puissance des citoyennes et des citoyens dès lors qu'ils créent du collectif. Lorsqu'elle s'organise et se coalise, la société civile est capable de faire bouger les lignes dans un sens progressif pour les droits humains¹⁰⁴. Cette force d'organisation collective est véritablement mobilisatrice lorsqu'elle part des besoins des personnes et leur met à disposition les ressources pour qu'ils et elles s'engagent et se sentent appartenir à la communauté nationale.

3.5. Porter une vision intégratrice et cohérente des politiques publiques

Les inégalités structurantes qui perdurent entre les femmes et les hommes en France méritent d'être analysées du point de vue de la cohérence des politiques publiques. Des arbitrages sont

régulièrement réalisés sans que leur incidence sur l'égalité soit interrogée alors même que les politiques ne sont pas neutres et peuvent être productrices d'inégalités. Pour passer d'une politique sectorielle d'égalité à une politique intégrée et multidimensionnelle de l'égalité dans toutes les politiques publiques, il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques publiques intégrant l'égalité de genre telle que définies par le Conseil de l'Europe¹⁰⁵ (*gender mainstreaming*), et plus particulièrement dans ses études d'impacts et ses dimensions budgétaires¹⁰⁶. Malgré la volonté politique de corriger ces inégalités et la mise en œuvre d'orientations stratégiques en ce sens, l'incidence des choix budgétaires sur la situation des femmes est mal mesurée¹⁰⁷ et les enjeux d'égalité femmes hommes ne sont pas intégrés, de manière transverse et efficace, à la préparation, l'adoption et l'exécution des budgets et ce à tous les niveaux (État, collectivités locales, sécurité sociale...) ¹⁰⁸. Ces analyses confortent l'idée qu'au CESE, pour atteindre l'objectif de la prise en compte de l'égalité femmes/hommes, celle-ci doit être à la fois traitée de manière particulière (dans sa délégation, via des rapports, avis et événements propres) et de manière transversale (dans les productions des autres formations de

104 Pierre Rosanvallon, *Le Modèle politique français : La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points / Histoire », 2006.

105 Le Conseil de l'Europe a contribué à l'élaboration de la notion d'approche intégrée de l'égalité de genre à partir des années 1990. Depuis lors, cette approche fait partie intégrante des travaux et des activités pour promouvoir la pleine réalisation de l'égalité de genre. Site du Conseil de l'Europe : <https://www.coe.int/fr/web/portal>

106 Il est important de noter que si 61 % des pays membres de l'OCDE pratiquent désormais la budgétisation sensible au genre, des limites à ces politiques sont relevées par certaines chercheuses (Dauphin Sandrine, Da Silva Rachel).

107 Inspection générale des finances et Inspection générale des affaires sociales, « *Mettre en œuvre la budgétisation intégrant l'égalité entre les femmes et les hommes* », 2024, en ligne : https://igas.gouv.fr/sites/igas/files/2025-03/Rapport%20Igas-IGF%20budg%C3%A9tisation%20int%C3%A9grant%20l%27%C3%A9galit%C3%A9%20femmes-hommes%20%282025%29_1.pdf

108 Des choix budgétaires structurants sont régulièrement réalisés sans que leur incidence sur l'égalité soit interrogée alors même que les politiques ne sont pas neutres et peuvent être productrices d'inégalités. Il faut donc passer de la correction post ante des inégalités à la correction des politiques publiques elles-mêmes.

travail)¹⁰⁹. En ce sens, sa délégation aux droits des femmes à l'égalité contribue à mettre en lumière les enjeux de genre dans plus d'un quart des travaux de l'ensemble de l'assemblée¹¹⁰. Les principes et pratiques égalitaires dépendent de la capacité des institutions à les prendre en compte de manière structurelle au sein des politiques publiques sectorielles. Sur le sujet des inégalités, penser les articulations s'avère une démarche incontournable tant en termes de justice sociale que d'efficacité de l'action publique. Qu'elles soient directes, indirectes ou systémiques, ces discriminations peuvent se croiser et s'additionner¹¹¹. Cette vision de l'action publique s'avère indispensable tant sur le sujet de la lutte contre les inégalités que sur les enjeux liés au dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité.

3.6. Penser les transmissions

Les notions de récit et de narratif commun supposent également un attachement spécifique à la transmission générationnelle et l'identification des enjeux qu'elle renferme. La compréhension et le respect de l'héritage des générations antérieures est un défi de taille, tout comme les interrogations légitimes portées par les jeunes sur les pratiques de leurs aînées. Traversées par les mêmes mouvances réactionnaires et face à un avenir incertain, certaines franges de la jeunesse nourrissent un attrait particulier pour un « retour en arrière », où les rôles sociaux seraient à nouveau déterminés et déterminant pour les individus¹¹². Les enjeux mémoriels liés à l'évolution du statut des femmes sont investis par de nombreux mouvements féministes qui développent des outils de transmission entre générations. Ils doivent néanmoins trouver des relais au sein de la société pour rappeler que les combats pour l'égalité ne sont jamais acquis, et en ériger leurs apprentissages.

109 Le CESE a fait le choix de pratiquer le gender mainstreaming au début de la mandature 2015-2020 en irriguant l'ensemble des travaux de l'institution par des contributions ou des notes de veille élaborées par la DDFE.

110 Sur 96 productions du CESE durant la mandature 2021-2026, la DDFE a contribué à 28 d'entre elles.

111 Les discriminations directes sont les plus visibles et parfois revendiquées comme le refus d'accès d'une personne ou catégorie de personnes à un lieu ; les discriminations indirectes relèvent d'une pratique apparemment neutre ayant une conséquence négative sur un individu ou groupe d'individus comme des horaires de travail fixes pouvant discriminer une personne ayant des contraintes particulières dues à sa santé, sa situation familiale, son lieu de résidence, etc. les discriminations systémiques sont caractérisées par des actes discriminatoires récurrents inscrits dans une organisation sociale, influencés par les stéréotypes et les préjugés, ayant des effets durables sur un groupe identifiable d'individus comme des perspectives d'embauche et d'avancement disproportionnellement désavantageuses notamment pour les femmes, les personnes racisées, les minorités de genre, les personnes handicapées etc.

112 *En témoigne la tendance des tradwives (« femmes traditionnelles »), définie par Cécile Simmons comme « un mouvement transnational, principalement en ligne, de femmes antiféministes qui prônent des normes genrées traditionnelles et le retour des femmes à la domesticité »* (en ligne : <https://www.ouest-france.fr/leditiondusoir/2024-10-23/qui-sont-ces-franaises-qui-pronent-le-retour-des-femmes-au-foyer-comme-les-tradwives-americaines-b61275a4-6492-4f8f-8a65-63a6bc2c6bf4>)

PROPOS CONCLUSIFS

La remise en cause de l'État de droit dans notre pays ne se fait pas toujours de manière frontale. Elle est parfois insidieuse, avec pour fer de lance la lutte contre l'émancipation des femmes et de tout ce qui ne correspond pas à sa doctrine : les précaires, les plus fragiles, les « moins virils », les immigrés... Comme le déclarait Gisèle Halimi, « les périodes de montée des fascismes commencent toujours par une offensive contre le corps des femmes et leur droit à disposer d'elles-mêmes ».

Notre assemblée a une responsabilité certaine pour consolider le travail d'alliances face à la progression de l'offensive anti-genre. Lorsqu'elles

s'unissent et s'organisent en coalitions, les organisations de la société civile agissent pour préserver et garantir les droits acquis et en conquérir d'autres. L'anatomie de ces luttes montre que, partant d'histoires et d'engagements personnels, les individus se regroupent, font collectif et se mobilisent pour acquérir une capacité à générer des rapports de forces progressistes. Le CESE est un lieu constitutionnel précieux pour affirmer la place de la société civile et contribuer à la défense de la démocratie et à la consolidation des droits humains. Il s'engage plus que jamais à assumer cette fonction.

Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale - Santé & citoyenneté

Les travaux de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité incarnent l'engagement collectif pris il y a cinq ans : avis, résolutions, mais aussi des événements réguliers, pour sensibiliser et éclairer sur l'évolution du contexte national et international appelant à toujours se mobiliser pour défendre l'égalité femmes / hommes.

Oui, notre résolution s'inscrit dans le chemin tracé, qui reste encore aujourd'hui semé d'embûches. Notre responsabilité, individuelle et collective, nous oblige à oser les dénoncer en les nommant. Il s'agit des stratégies anti-genre et anti-droits. Face à ces menaces, il nous faut « *consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques* ».

Les attaques contre les droits des femmes et des personnes LGBTQIA+ atteignent aujourd'hui, en France comme partout dans le monde, des niveaux de violence qu'il faut combattre.

Oui, le CESE est dans son rôle quand il dénonce publiquement ce que tout le monde sait déjà, l'heure n'est plus au huis-clos.

Entre autres travaux, citons ceux menés par la DDFE du Sénat et de l'Assemblée nationale, et par le HCE qui viennent d'être publiés ou qui vont l'être prochainement.

Notre résolution est le résultat d'un travail documenté, lucide, courageux et respectueux de la vérité, basé sur des faits réels.

Il fait le constat de la montée en puissance des mouvements anti-genre menés par l'extrême droite et des fondamentalistes religieux dont les discours sont soutenus et propagés par des médias et leurs dirigeants qui mettent leur fortune et leur pouvoir au service de messages réactionnaires.

Au nom de notre engagement pour l'égalité femmes / hommes nous ne pouvons accepter cette situation. Nous ne pouvons d'autant plus rester silencieux que ces phénomènes traduisent une régression démocratique niant les combats de celles et ceux qui se sont battus pour faire progresser les droits de toutes et tous. Ce serait un échec collectif.

Dans le contexte actuel, l'émancipation est une clé de réussite.

Pour cela, il nous faut continuer à informer, éduquer, écouter, respecter et transmettre les valeurs d'égalité et de solidarité. Ainsi le droit à la différence et à la diversité seront respectés et protégés.

Ne nous trompons pas, le message de notre résolution et de notre délégation est clair : il s'agit « *de défendre et de promouvoir les valeurs démocratiques, l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect des droits fondamentaux* ».

Avec leurs organisations membres, les groupes AGIR et Santé & Citoyenneté, partagent et soutiennent l'analyse et les craintes portées dans la résolution mais aussi la détermination à faire prendre conscience et à agir.

Les groupes AGIR et Santé & Citoyenneté remercient la présidente de la DDFE pour l'initiative de cette résolution qu'ils ont voté avec fierté et dont ils continueront à porter le message ici et ailleurs !

Agriculture

L'égalité entre les hommes et les femmes, et d'une manière générale entre tous les citoyens, est pour le groupe de l'agriculture une valeur fondamentale de notre Pacte républicain. Le monde agricole est engagé pour l'émancipation des agricultrices tant dans leur vie familiale que professionnelle que dans leurs engagements syndicaux.

Si la situation s'est beaucoup améliorée en seulement 50 ans, il reste encore des marges de progression notamment pour l'égalité salariale entre les hommes et les femmes ou en matière de non-discrimination des minorités à l'embauche.

Nous sommes donc résolument engagés dans ce combat qui ne saurait connaître de recul.

C'est pourquoi nous sommes sensibles à plusieurs alertes présentées dans cette résolution.

Ainsi, encourager une meilleure écoute et une meilleure prise en compte des violences, notamment intrafamiliales, doit rester une priorité ; l'accès universel aux services publics ne doit pas souffrir d'exception ; défendre le rôle des corps intermédiaires est un garde-fou essentiel à toute tentative de déstabilisation de notre démocratie.

Toutefois, certaines analyses présentées dans la première partie de cette résolution relèvent, selon nous, d'un projet politique qui n'a pas sa place dans notre assemblée et qui risque de s'avérer contre-productif en polarisant les débats au lieu de tendre vers la cohésion sociale que le texte appelle pourtant de ses vœux.

Le groupe de l'Agriculture a partagé ses votes.

Alternatives sociales et écologiques

S'il y a plusieurs formes de féminisme, toutes ont à cœur de défendre une idée somme toute peu originale : l'égalité entre les femmes et les hommes. Parce que cette égalité n'existe pas, même si des évolutions sont à saluer. Cet horizon d'égalité ne signifie certainement pas de « prendre » le pouvoir sur les hommes. Le masculinisme, lui, a une idée qui le fonde. Celle que les hommes sont supérieurs aux femmes, et les droits obtenus par ces dernières viennent heurter cette conviction profonde comme si en n'étant plus dominants, ils seraient alors dominés. Une vision du monde qui impliquerait une hiérarchie insurmontable. Mais l'est-elle vraiment ? Si les droits des femmes dérangent c'est donc bien parce qu'ils mettent en cause un certain ordre établi. Cet ordre qui prédomine dans certains pays en reléguant les femmes à la maison, en leur interdisant de travailler ou d'aller à l'école, de ne pas leur permettre de refuser un partenaire non choisi, ou d'être au monde seulement pour avoir et s'occuper des enfants...

Cette résolution vient nous rappeler à quel point les droits, nos droits sont fragiles. Que la démocratie n'est jamais acquise. Qu'il suffit par exemple de détenir une grande partie des médias, d'investir ses richesses et ses compétences afin de convaincre que l'égalité est un leurre, que chacun et chacune à une place prédéterminée qu'il convient surtout de ne pas interroger. Et pourtant nous sommes convaincus qu'il est largement possible de se projeter dans un monde égalitaire. Mais pour cela, il faut bien comprendre les résistances, les freins et les stratégies mises en

place. C'est exactement ce que nous propose cette résolution. Et nous l'avons votée. Parce qu'elle nous inquiète et nous appelle à la vigilance. Parce qu'elle permet de regarder l'état de notre société, ses risques, ses atouts aussi. Parce qu'elle dit en substance que sans les droits des femmes, il n'y a pas de démocratie.

Un grand merci à Agathe, aux membres de la délégation, et évidemment à Pauline, Judith et particulièrement à Katherine, pour sa dernière plénière.

Artisanat et Professions libérales

Les attaques aux droits des femmes et à l'égalité se font de plus en plus présentes.

Des exemples récents et médiatisés en attestent. Il y a tout juste un mois, le numéro national d'écoute destinée aux femmes victimes de violence, le 39-19, faisait l'objet d'appels en masse destinés à saturer volontairement la ligne. En tout début d'année, proliférait, sur le réseau X, des milliers d'images de jeunes femmes dévêtues, provenant de montages volontaires s'appuyant sur l'IA.

Ces faits s'inscrivent - comme le montre la Résolution - dans un contexte où des stratégies anti-genre se structurent et prospèrent, appuyées en cela par divers réseaux religieux et politiques ultra-conservateurs qui combattent les évolutions de la société en matière d'égalité femmes-hommes et de reconnaissance des droits des femmes comme des personnes LGBTQIA+.

Le dernier rapport du Forum européen sur les droits sexuels et reproductifs est à ce titre alarmant, non seulement sur l'ampleur des financements et des soutiens dont bénéficient ces mouvements, mais aussi sur les thèses qu'ils portent, à rebours des acquis obtenus par des décennies de lutte en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces discours se propagent dans les sphères médiatiques et particulièrement sur les réseaux sociaux, à travers des podcasts sexistes dont la diffusion est démultipliée par les algorithmes notamment auprès des jeunes, banalisant ainsi les violences sexistes et sexuelles.

La résolution nous alerte sur les risques attachés à l'essor de ces thèses anti-genre avec les dangers qu'elles représentent non seulement pour les droits des femmes, mais aussi pour notre démocratie à travers la désinformation, l'intimidation voire la violence. En conséquence, elle appelle toutes les organisations de la société civile à se mobiliser pour s'y opposer.

Les organisations représentatives de l'Economie de proximité ne peuvent que s'inscrire dans une telle mobilisation. Leur implication en faveur de la place des femmes au sein de l'ensemble de leurs professions va déjà en ce sens. Qu'il s'agisse d'encourager sans relâche la mixité des métiers et de lutter contre les stéréotypes lors des choix d'orientation. Qu'il s'agisse de valoriser l'entrepreneuriat des femmes dont on ne peut que se réjouir qu'il progresse chaque année davantage. Qu'il s'agisse d'agir en faveur des droits sociaux des travailleuses indépendantes.

Qu'il s'agisse enfin de renforcer la place des femmes au sein des instances de gouvernance de nos organisations.

Même s'il regrette le manque de nuance de certaines formulations de la Résolution, le groupe Artisanat et Professions libérales considère qu'il est fondamental d'avoir conscience de la progression des thèses anti-genre pour mieux les contrer ; c'est le message essentiel qu'il a retenu de ce texte. Il a donc exprimé un vote favorable.

Associations

Parce qu'il se méfie de toute généralisation, toute stigmatisation, le groupe des associations a aussitôt adhéré aux premières lignes de cette résolution rappelant que les attaques contre les droits des femmes et des minorités traversent toutes les régions du monde, tous les héritages culturels et religieux. Sans n'être l'apanage d'aucune doctrine en particulier.

Bien sûr, il y a l'Afghanistan où les femmes vivent l'enfer sur terre. L'Iran dont le slogan de rue « Femme, Vie, Liberté » demande égalité et justice et rappelle qu'il ne suffit pas seulement d'être en vie, il faut également être libre.

Il y a aussi ces pays de Méditerranée, comme la Tunisie par exemple, jadis le plus avancé dans le monde arabe sur les droits des femmes et qui depuis recule en matière d'égalité de genre. Même sans intégrisme déclaré, l'islamisation des esprits des gouvernants a beaucoup gagné dans tout ce pourtour géographique.

Et il y a aussi l'autre rive de la Méditerranée, l'Europe, guère épargnée par cette offensive internationale de conservatisme et de masculinisme que les conquies des femmes dérangent.

En Europe, donc, au cours des cinq dernières années, des mouvements anti-genre travaillent à un projet de société pensé, structuré, déployé dans l'espace médiatique, politique et institutionnel. Il a pour eux des ennemis clairement identifiés et combattus : l'IVG, la contraception, le divorce, le genre, la PMA, les droits LGBTQ+, l'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité (Evars).

Et surtout, ces dernières années, ce mouvement qui fantasme une Europe blanche, chrétienne, masculiniste, dispose de beaucoup d'argent pour financer des campagnes anti-avortement, contre l'éducation à la sexualité des manifestations anti-LGBT, de thérapies de conversion et des programmes de formation d'élites politiques.

Cet entrisme s'étend jusqu'au Parlement européen obtenant des fonds publics et liant de solides alliances avec les partis d'extrême-droite. Cette Résolution, de façon très documentée, décrypte cette stratégie dont la France est le deuxième pays, après la Hongrie, à soutenir par des fonds privés.

Si les sujets des femmes ne concernent pas certains d'entre vous, chers lecteurs, ne vous méprenez pas. Aujourd'hui, c'est leurs droits qui est ciblée. Demain, ce seront les droits humains, les droits sociaux, les droits associatifs, syndicaux - la question de l'État de droit, tout simplement.

Aussi, c'est dans la défense des principes démocratiques que le CESE, doit être le lieu des convergences, au-delà de nos différences de sensibilités, de nos désaccords même. Car fondamentalement - là est la menace collective - le populisme déteste la démocratie.

En cela, l'engagement de cette résolution est noble.

CFDT

Les femmes, soit la moitié de l'humanité, sont à la merci de régimes politiques ou de mouvements qui déniaient leurs droits et visent à les restreindre. En Afghanistan, elles sont victimes d'un véritable apartheid de genre.

En Europe, les mouvements anti-genre s'ancrent dans une dynamique de montée des conservatismes religieux, partageant un principe : faire primer leurs règles sur celles de la démocratie.

Nous assistons à des campagnes organisées contre l'avortement, l'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle, visant à remettre en cause la reconnaissance de la diversité des orientations sexuelles, identités et expressions de genre. Au-delà des campagnes, ces mouvements puissamment financés et structurés infusent dans la société, les médias, les réseaux sociaux et le monde politique, y compris jusqu'au Parlement européen.

La Confédération européenne des syndicats le confirme : certes l'Europe a été en avance en matière sociale et sociétale, mais on constate une offensive réactionnaire au-delà de l'extrême droite, pour détricoter les droits sociaux et environnementaux, et en première ligne, ceux des femmes.

La directive sur la transparence salariale, un levier fort pour l'égalité de salaires entre les femmes et les hommes, fait aussi l'objet de pressions fortes pour en atténuer ou différer l'application.

En France, la société plus tolérante et plus ouverte qu'elle n'était, est aussi traversée par des courants qui confortent les visions traditionnelles des rapports entre les femmes et les hommes.

Le féminisme est un combat pour l'égalité alors que le masculinisme fait l'apologie de la domination masculine, qui sert une volonté de rétablir des régimes autoritaires.

Cette résolution a le mérite de nommer une réalité : l'état de droit est remis en cause. La société civile et les pouvoirs publics doivent se mobiliser pleinement pour le défendre.

Il s'agit d'un texte qui appelle à un rassemblement large pour engager le CESE dans une démarche de vigilance et d'action. La CFDT qui a toujours été engagée dans les luttes féministes et plus largement les combats démocratiques, a voté cette résolution.

CFE-CGC

Le groupe CFE-CGC partage pleinement l'objectif de vigilance et de défense des droits fondamentaux, notamment ceux des femmes, des personnes LGBT+ et des minorités. Ces droits sont, en effet, un indicateur essentiel de la vitalité et de la santé de notre démocratie.

Nous souhaitons également rappeler avec force que le progrès social ne peut se faire sans dialogue, sans respect des différences et sans une vigilance constante. Comme le soulignait Simone de Beauvoir, « *il suffira d'une crise pour que les droits des femmes, nos droits, soient remis en question* ». Cette vigilance, nous la devons à toutes et tous.

Pour relever ces défis, il sera nécessaire de mobiliser l'ensemble de la société en faveur d'une démocratie sociale forte. Cela passe par le renforcement des syndicats, des associations et des médias indépendants qui jouent un rôle de garde-fous contre toute dérive autoritaire, par la promotion d'une véritable égalité au travail, ainsi que par la lutte contre toutes les formes de discriminations, par la protection de l'État de droit et de l'indépendance de la justice.

Il convient également de rappeler que les atteintes aux droits des femmes peuvent surgir de multiples courants, qu'ils soient d'ordre politique, religieux ou culturel. En effet, ne pas tenir compte de cette diversité tend à limiter la qualité de l'analyse présentée dans cette résolution et peut renforcer un sentiment d'inégalité.

Le groupe CFE-CGC rappelle son attachement au rejet de toutes les formes de radicalisme, quelles qu'en soient les origines, car elles mettent en danger notre cohésion sociale.

Le groupe CFE-CGC a voté en faveur de la résolution

CGT

« Les périodes de montée des fascismes commencent toujours par une offensive contre le corps des femmes et leur droit à disposer d'elles-mêmes » disait Gisèle Halimi. L'heure est grave. D'aucuns diront : *« Il est minuit moins le quart »* ou *« minuit moins une »*. Il est tard donc, pas trop tard. Nous pouvons agir, nous devons agir.

Les mouvements anti-genre mènent l'offensive contre les droits des femmes et des personnes LGBTQIA+, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive.

Ils déploient des stratégies très élaborées, mettent en place des structures et des relais, et mobilisent des fonds colossaux au service d'un projet politique global foncièrement anti-démocratique. Les attaques concertées sont bien réelles, et largement documentées.

Ces coalitions - singulièrement en France - bénéficient du soutien d'organisations religieuses intégristes d'obédience chrétienne et d'une élite technocratique proche du pouvoir, qui se sont accaparés les médias et les réseaux sociaux, pour distiller une vision inégalitaire des rapports sociaux, assignant les femmes à leur fonction reproductrice et à une place subalterne dans la société.

Sous l'impulsion de la présidente de la DDFE, dont nous saluons la ténacité, la résolution procède d'un exercice de lucidité collective prélude à l'action. Ensemble, nous devons promouvoir des politiques conformes à nos principes de justice et d'égalité, adopter une approche intégrée de l'égalité, consacrer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'EVARS, faire l'égalité salariale et professionnelle, condition de l'émancipation des femmes, empêcher la concentration des médias, soutenir la recherche et l'enseignement, renforcer plus globalement les services publics et garantir à toutes et tous des conditions dignes d'existence.

On ne pourra pas dire *« On ne savait pas ! »* Il en va de la responsabilité du CESE, et dans leur ensemble de chacune de nos organisations, d'agir. La CGT, elle, est résolue à poursuivre le combat contre le patriarcat et contre l'extrême droite, sur tous les lieux de travail et partout dans la société.

Sans hésiter, le groupe CGT a voté la résolution.

CGT-FO

Cette résolution interpelle pour mobiliser autour de la lutte contre les mouvements anti-genre, qui remettent en cause de plus en plus ouvertement le droit à l'égalité entre les citoyens. S'appuyant sur des considérations contraires aux principes de l'Etat de droit, ceux-ci cherchent à imposer leurs propres perceptions moralisatrices du monde.

Pour le groupe FO, personne ne doit être montré du doigt, mis à l'écart, se sentir menacé, discriminé ou empêché d'accéder à ses droits à cause de choix qui relèvent de sa vie privée, de son appartenance à tel ou tel groupe humain, social, culturel, ou autre. Il est donc important qu'à tous les niveaux de la vie économique, sociale, politique, ou culturelle, les principes d'égalité soient protégés et garantis par les institutions de la République.

Les pouvoirs publics doivent agir pour faire respecter l'Etat de droit. Il faut d'abord mesurer l'étendue des actions des mouvements anti-genre, mieux les cerner, les connaître, comprendre comment ils procèdent, quels canaux ils utilisent et sur quels éléments probants s'appuyer pour qualifier leurs attaques. Certes il faut sensibiliser et déconstruire les discours souvent simplistes, partisans et manichéens des adeptes de ces mouvements, mais il faut aussi s'attaquer aux structures et groupes qui se cachent derrière ces attaques qui les financent, qui leur servent d'appui et de soutien à différents niveaux de la société.

Que ce soit à l'école, dans les médias, ou le monde du travail, il faut travailler en amont et sensibiliser aux dangers qu'ils représentent

pour notre Etat de droit et la stabilité de notre société. Ces discours doivent être combattus et condamnés, et la loi doit sanctionner les contrevenants à ces principes et protéger les victimes des attaques qui les menacent.

S'attaquer à une partie des citoyens aussi minoritaire soit-elle, c'est ouvrir une porte pour s'attaquer à l'ensemble de la société et chercher à lui imposer une vision du monde contraire aux principes démocratiques.

Le groupe FO s'inscrit dans les valeurs et principes définis par notre constitution et la société civile organisée doit jouer son rôle dans la défense et la préservation de ces principes : rien ne doit justifier une atteinte aux principes de liberté, d'égalité et de laïcité.

Le groupe FO remercie le CESE pour ce travail et a voté en faveur de cette résolution

Entreprises

Bien que des inégalités subsistent, l'Union européenne a réalisé des progrès importants en matière d'égalité hommes-femmes au cours des dernières décennies, grâce à la législation : intégration des spécificités liées au sexe, « dimension de genre » dans toutes les politiques et enfin, adoption de mesures spécifiques en faveur de l'émancipation des femmes.

Parmi les tendances positives, on note une augmentation du nombre de femmes sur le marché du travail et des progrès en matière d'éducation et de formation. Le groupe Entreprises s'en félicite. Et ce, même si des écarts subsistent entre hommes et femmes sur le

marché du travail car les femmes restent surreprésentées dans les secteurs qui rémunèrent moins bien et sous-représentées aux postes de décision.

Nous souhaitons rappeler que les entreprises sont, elles aussi, des corps intermédiaires : elles forment, elles informent, elles emploient, elles créent du lien social. Elles jouent un rôle essentiel en matière d'égalité Femmes Hommes et défendent les valeurs qui permettent à la société et à notre économie de prospérer. La place du dialogue social est aussi centrale sur cette question. Le monde économique ne peut rester indifférent aux évolutions sociétales et sociologiques.

Alors oui comme le souligne cette résolution, il faut encourager la diplomatie féministe, il faut défendre les juridictions, soutenir le monde académique et l'accès à une information fiable. Il faut continuer à défendre les principes d'égalité et se préserver des excès.

Néanmoins, cette résolution appelle à une défense des principes démocratiques qui pourrait selon les auteurs être remise en question par les stratégies anti-genre. Quelques remarques :

- Ce sujet aurait pu être analysé plus en profondeur et aurait gagné à être plus étayé en prenant en compte l'ensemble des avis et moyens mis à disposition.
- C'est un sujet sociétal global et vaste.
- C'est un fait sociologique.

A l'issue de débats internes, le groupe Entreprises laisse ses conseillers s'exprimer en leur nom propre lors du vote de cette résolution et non au nom des organisations patronales que nous représentons.

Environnement et nature

Le groupe Environnement et Nature salue l'exemplarité de la méthode de construction collective de cette résolution ambitieuse, et la qualité du résultat. Son adoption à l'unanimité des membres de la délégation, représentant la diversité de nos groupes, en est la preuve.

Cette résolution fait raisonner des paroles fortes de Robert Badinter : *« un combat est juste quand il est construit au service d'une cause juste »*.

La cause que sert cette résolution est la défense de nos libertés fondamentales, des droits des femmes, et de l'Etat de droit, face aux constats documentés des attaques répétées qu'ils subissent. Constats rigoureux que partagent le Haut Conseil à l'égalité femmes-hommes, la CNCDH, et les délégations aux droits des femmes de l'Assemblée nationale et du Sénat, dont les premières responsables se sont exprimées et soutiennent notre engagement.

Les mouvements anti-genre et les tenants d'une idéologie masculiniste sont sortis de la marginalité et œuvrent maintenant au grand jour. Ils assument une parole et une stratégie politique anti-droits et revendiquent une place comme force politique à part entière. Ils sont soutenus financièrement par les pays et organisations qui portent un même agenda anti-démocratique et illibéral, et accompagnent la montée en puissance de l'extrême droite et des populismes.

Les ressorts des mouvements anti-genre sont largement semblables à ceux des mouvements anti-écologiste. Ils procèdent d'un « backlash » aux antipodes des aspirations des citoyennes et des citoyens. Profitant d'un soutien financier sans précédent qui nourrit la désinformation, ce sont bien nos droits et libertés constitutionnelles et le rôle de la justice qu'ils remettent en cause.

Les organisations du groupe Environnement et Nature affirment avec force leur soutien à cette résolution, et poursuivront, avec les organisations féministes, le travail engagé en particulier autour de la dimension écoféministe de nos combats communs.

L'injonction à la dépolitisation qui émane des tenants de l'illibéralisme est un piège dans lequel le CESE, chambre de la société civile, ne peut et ne doit pas tomber.

Il est malheureusement nécessaire de le rappeler : notre assemblée a bien une fonction constitutionnelle politique : celle de participer à la vie démocratique en conseillant le gouvernement et le parlement, mais aussi en portant les alertes quand nos libertés fondamentales et la démocratie sont attaquées.

Résister ne suffit plus, il nous faut agir en coalition, au soutien des organisations féministes, nos alliées, qui sont en première ligne au service de cette cause juste.

Familles

La résolution de la DDFE le précise. L'« anti-genre » en Europe est organisé, mais pas cohérent, travaillant de manières différentes en différents endroits – et c'est une force : il y a du pouvoir dans son incohérence. Leur principal engagement est de créer une controverse autour d'un certain nombre de personnes (LGBTQIA +, féministes, etc.), de leurs vies et de leurs droits.

Cette résolution documente précisément, source et démontre comment se fait la montée des mouvements anti-genre contre ces personnes, en cherchant à

affaiblir le socle de nos valeurs communes et l'ensemble des droits obtenus collectivement, et parfois difficilement, mais toujours dans le respect des débats et des principes égalitaires de notre société.

Les mouvements anti-genre qui prospèrent aux Etats-Unis, devraient alerter car, malheureusement, ils ne s'arrêtent pas à nos frontières. Ils prospèrent aussi en Europe.

Ces mouvements cherchent partout à renforcer une vision du pouvoir basée sur la domination, au mépris des corps intermédiaires car ils perçoivent les organisations de la société civile comme des freins à leurs projets alors qu'elles constituent, nous le savons, des acteurs essentiels de la démocratie que nous devons défendre.

Une partie du groupe Familles exprime des réserves méthodologiques. La notion de « mouvements anti-genre », telle qu'elle est mobilisée ici, agrègerait des réalités profondément hétérogènes : des réseaux d'influence organisés, des courants idéologiques diffus, des réseaux intégristes d'obédience chrétienne mais aussi des organisations ou des pratiques d'accompagnement qui s'inscrivent dans le respect du cadre légal.

Une autre partie de notre groupe souligne l'urgence de traiter de ce sujet. Les violences ne relèvent pas de la liberté d'opinion, mais de la discrimination, de l'intimidation et de l'exclusion. Une réponse juridique, sociale et politique en France comme en Europe doit y être apportée. Une vigilance collective doit s'organiser pour reconnaître les atteintes et garantir à toutes et tous la possibilité d'exister et de vivre sécurité.

En raison de ces divergences, le groupe Familles a partagé ses voix sur cette résolution.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Nous n'étions pas certains d'y parvenir, et nous sommes fiers que ce texte contrairement à d'autres textes de la DDFE, puisse être présenté en séance plénière et soumis au vote de cette assemblée. Après des mois de travail, d'échanges, des centaines d'amendements, de débats : il est aussi le résultat de nos cheminements depuis le début de cette mandature.

Ce texte a fait parler de lui. Il a remué nos organisations, et les conseillers et conseillères de cette assemblée, et c'est bon signe ! Le monde a changé depuis 2021, et nous devons être à la hauteur du changement, même si ça nous fatigue, même si, d'après notre expérience personnelle, on n'observe pas les mêmes choses.

Il était éminemment important que la société civile organisée s'empare de ce sujet. Nous ne pourrions répondre à la force de frappe de l'internationale réactionnaire qu'en consolidant et élargissant les espaces de construction démocratique. Les stratégies des mouvements anti-genre ne sont plus marginales, elles ont aujourd'hui cours à l'intérieur de nos institutions démocratiques. Nous l'avons observé dans cette maison. Des positions se sont exprimées contre le texte et une critique nous a tout particulièrement interloqué.

Ce texte ferait l'amalgame entre les croyants chrétiens et les mouvements intégristes dénoncés à juste titre dans ce texte.

Lisons la seule phrase qui mentionne les chrétiens : « *En Europe, les mouvements anti-genre sont principalement financés par certains réseaux intégristes d'obédience chrétienne et partagent un principe : les règles religieuses priment sur les règles démocratiques. Si ces positions ne peuvent être assimilées aux convictions ou aux pratiques des fidèles dans leur ensemble, ces mouvements s'inscrivent dans un contexte plus large de montée des discours conservateurs portant sur les normes sociales, familiales et de genre* ».

Des amendements sur ce sujet ont demandé des suppressions, la délégation les a refusés. Fort heureusement, un autre chemin est possible, et des organisations de croyants et croyantes se mobilisent pour porter une autre vision de la société, qui renforce les droits des femmes, essentiels à la démocratie.

Notre groupe défend ce texte ambitieux, engagé et engageant, dont la portée place notre assemblée dans le temps qui est le nôtre. Parce que le CESE fait de la politique. Celle qui défend nos droits, notre démocratie, celle qui s'occupe de la vie des gens et celle qui porte des intérêts collectifs et une vision claire de la société. Si défendre l'état de droit, c'est être militant, alors oui, nous assumons avec fierté d'être des militants constitutionnels.

Nous regrettons d'ailleurs que les organisations féministes manquent de représentation dans la prochaine composition du CESE, et ce malgré les alertes répétées sur cet enjeu.

Chers collègues, nos votes seront regardés, car ils engagent notre responsabilité. Comme l'a dit la rapporteure, il y a des sujets sur lesquels il est important de parler d'une seule voix.

Outre-mer

« *Les différences ne sont pas censées séparer, aliéner. Nous sommes justement différents afin de comprendre que nous avons besoin les uns des autres* ».

Mais on assiste aujourd'hui, à une bascule de notre société vers la stigmatisation, l'intolérance et la violence. L'universalisme s'efface petit à petit au profit de véritables stratégies visant à mettre en péril l'égalité et la diversité sexuelle et de genre.

Le monde et donc la France est à un tournant puisqu'on constate un recul de la démocratie dans de nombreux pays. Ce phénomène révèle de plus en plus le rôle accrue des mouvements dont l'objectif consiste à fragiliser l'organisation sociale et les rapports entre les individus pour imposer leur propre agenda mais surtout leur idéologie conservatrice.

Ces mouvements ne reculent devant rien pour façonner l'opinion et influencer les décisions publiques. La philanthropie constitue un levier leur permettant de s'infuser dans tous les cercles pour mieux diffuser leur discours.

En plus d'être une attaque contre la démocratie, les mouvements anti-genre se propagent partout, ils n'ont aucune frontière. Dans ce contexte, on craint une aggravation de la situation dans certaines régions comme par exemple dans les Outre-mer. En effet, ces territoires sont des terreaux fertiles et ce au regard de l'importance des violences faites aux femmes et à l'égard de la communauté LGBTQIA+. Ce phénomène doit nous alerter du fait de l'insuffisance de moyens humains et financiers dont disposent les

associations alors que parallèlement les stéréotypes de genre ne cessent de progresser.

Toutes atteintes portées contre les droits et les libertés qui constituent l'un des piliers de la démocratie peuvent conduire à fragiliser notre édifice commun.

Lorsqu'on s'en prend à une femme, un homme ou une communauté en raison de de son appartenance, de sa foi, de ses croyances ou de ses opinions c'est les valeurs de la République qui sont attaquées et le sort de la démocratie en dépend. Alors, chacune et chacun a le pouvoir de défendre nos libertés, nos droits et nos vies.

Le groupe des Outre-mer a voté la résolution.

UNSA

« *Il suffira d'une crise politique, économique et religieuse, pour que les droits des femmes, nos droits, soient remis en question. Votre vie durant, vous devrez demeurer vigilante* » cette citation si connue de Simone de Beauvoir est d'une criante actualité de par le monde, mais aussi à son échelle, en Occident, en Europe.

On le voit aux USA la régression peut aller très vite, surtout quand le terrain a été minutieusement labouré de fausses informations et les espaces de dialogues et d'échanges réduits à peau de chagrin, La Russie avait amorcé ce durcissement en Europe avec en outre sa loi dite anti-corruption LGBT et malheureusement inspiré quelques pays voisins. A ce titre les livres censurés dans ces pays sont assez révélateurs et malheureusement édifiante.

De cette « internationale réactionnaire », on en a aussi des prémises en Europe où s'agglomèrent des résurgences passéistes associées aux valeurs de force, de hiérarchie des femmes et des hommes entre eux, auréolée d'une sémantique et de l'habillage de nouvelles technologies, entre une imagerie passéiste fantasmée type tradwife et virilité exacerbée à coup de musculation et d'attitudes et diatribes guerrières cela ferait sourire si ça ne faisait pas réellement des victimes.

Le texte présenté aujourd'hui ne porte pas de jugement moral, il documente une réalité matérialisée par des financements massifs, des stratégies d'influence, des tentatives de remise en cause des droits fondamentaux, des pressions sur la justice, la recherche et les institutions.

Et derrière ces « influenceurs » et autres « parents vigilants » progresse une remise en cause des travaux scientifiques tant sur le genre que sur les sciences dures, et un obscurantisme religieux qui prend parfois des airs de nouvelle croisade parfaitement assumée par certains comme l'atteste encore un très récent article du New York Times interviewant Edouard Stérin.

C'est partout le même processus, le même dessein : créer une confusion sur le savoir, développer les concepts justifiant un séparatisme et entretenant la fracturation de la société, saper le dialogue par l'outrance voire la violence. Moins de filles dans les études scientifiques, harcèlement, sentiments d'isolements en hausse en sont les premières conséquences.

Et malheureusement les derniers discours sur l'inquiétude démographique qui est certes légitimes mais prennent des accents d'injonctions à des femmes « bien choisies » à remplir leur mission reproductrice, qui nous font parfois penser à un élevage de pouliche.

Au-delà du genre, il s'agit d'une vision de la société s'attaquant à l'Esprit des Lumières, aux principes démocratiques et ses valeurs de progrès, d'égalité, et d'émancipation !

Scrutin

**Le CESE a adopté
cette résolution.**

**Nombre de votantes
et de votants : 126**

Pour : 103

Contre : 6

Abstentions : 17

Ont voté pour

GROUPE	COMPOSITION
Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale	Mme Djouadi, MM. El Jarroudi, Hammouche, Levy-Waitz, Mme Tutenuit.
Agriculture	M. Gangneron.
Alternatives sociales et écologiques	Mmes Calmels, Gondard-Lalanne, Groison, M. Meyer.
Artisanat et Professions libérales	M. Fourny, Mmes Munoz, Niakaté, M. Repon, Mme Vial.
Associations	Mme Belhaddad, MM. Bobel, Deniau, Deschamps, Mmes Doresse Dewas, Jourdain-Menninger, Martel, M. Miribel, Mme Monnier, M. Thomasset, Mme Thoury.
CFDT	M. Cadart, Mmes Caillet, Clément, Duboc, Gresset Bourgeois, MM. Guihéneuf, Lamberdière, Lautridou, Mariani, Mme Pajarès y Sanchez, M. Torchet.
CFE-CGC	Mme Gayte.
CFTC	Mmes Chatain, Coton, M. Lecomte.
CGT	MM. Bebin, Fontanié, Mmes Gallet, Helfter, Hoeffling, MM. Le Corre, Michaud, Mmes Rouchy, Tatot.
CGT-FO	MM. André, Busiris, Mmes Delaveau, Marot, M. Sabot.

Entreprises	M. Blachier, Mmes Carlac'h, Dubrac, Hafidou, MM. Moisselin, Ruchenstain, Mmes Tomé-Gertheinrichs, Ullern.
Environnement et nature	M. Boucherand, Mme Claveirole, MM. Compain, Gatet, Mmes Journé, Marsaud, Martinie-Cousty, MM. Mayol, Métais, Mmes Ostria, Popelin, M. Richard, Mme Van Den Broeck.
Familles	Mmes Balducci, Bigot, M. Marmier, Mmes Picardat, Quaranta.
Non-inscrits	M. Bazot, Bonnefond, Breton, Joseph.
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse	M. Eyriey, Mme Hamel, MM. Jeanne-Rose, Occansey.
Outre-mer	"Mmes Arlie, Bouchaut-Choisy, MM. Leung, Marie-Joseph, Mme Mouhoussoune, M. Yan."
Santé et Citoyenneté	MM. Boroy, Da Costa, Mme Joseph, M. Raymond.
UNSA	Mme Arav, MM. Darwane, Truffat, Mme Vignau.

Ont voté contre

GROUPE	COMPOSITION
Entreprises	MM. Asselin, Julier, Mme Pauzat.
Familles	Mmes Carlier, Gariel.
Non-inscrits	M. Pouget.

Se sont abstenu.e.s

GROUPE	COMPOSITION
Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale	Mme Roux de Bezieux.
Agriculture	M. Biès-Péré, Mme Blin, MM. Coué, Dagès, Durand, Mmes Fournier, Lion, Vial.
Entreprises	MM. Creyssel, Gardinal, Goguet, Mmes Ruin, Salvadoretti, M. Vidor.
Familles	MM. Desbrosses, Erbs.

Annexes

1

Composition de la délégation aux Droits des femmes et à l'égalité à la date du vote

Présidente

Agathe HAMEL

Vices-Présidentes

Dominique JOSEPH
Monique GRESSET-BOURGEOIS

Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale

Majid EL JARROUDI

Agriculture

Manon PISANI

Alternatives sociales et écologiques

Marie-Pierre CALMELS
Cécile GONDARD-LALANNE

Artisanats et Professions libérales

Aminata NIAKATE
Fabienne MUNOZ

Associations

Souâd BELHADDAD
Viviane MONNIER
Jean-Pascal THOMASSET
Claire THOURY

CFDT

Laurent LAMBERDIERE
Monique GRESSET-BOURGEOIS

CFE-CGC

Valérie GAYTE

CGT

Benoît GARCIA
Clémence HELFTER
Fabienne TATOT

CGT-FO

Dominique DELAVEAU
Béatrice CLICQ

Entreprise

Catherine GUERNIOU
Fany RUIN
Anouk ULLERN

Environnement et nature

Antoine GATET
Venance JOURNE

Familles

Marie-Josée BALDUCCHI
Marie-Claude PICARDAT

Organisations Etudiantes et Mouvements de jeunesse

Agathe HAMEL
Helno EYRIEY
Evanne JEANNE-ROSE

Outre-mer

Ghislaine ARLIE
Inès BOUCHAUT-CHOISY

Santé citoyenneté

Dominique JOSEPH

2

Listes des personnes auditionnées et rencontrées

Mme Cécile SIMMONS,

autrice et chercheuse indépendante spécialiste des questions d'extrémisme, de malveillances numériques et de féminisme.

Mme Jeanne HEFEZ,

conseillère en politique et chargée de plaidoyer à l'ONG Ipas.

Mme Marie-Cécile NAVES,

sociologue, politiste, directrice de recherche et directrice de l'Observatoire "Genre et géopolitique" à l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS).

Entretiens

Mme Aline BRÜSER,

conseillère genre de la Confédération européenne des syndicats.

Mme Delphine O,

ancienne ambassadrice, Secrétaire générale de la 4^{ème} Conférence des diplomaties féministes, Secrétaire générale du Forum Génération Égalité (Pékin+25), Experte des droits des femmes à l'international.

Mme Emma RAFOWICZ,

eurodéputée, Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen.

Mme Isabelle SCHÖNMANN,

présidente de la Confédération européenne des syndicats.

Mme Melissa CAMARA,

eurodéputée, Groupe des Verts/Alliance libre européenne.

Mr Neil DATTA,

Directeur exécutif du Forum parlementaire européen des droits sexuels et reproductifs.

Mme Sarah DURIEUX,

autrice de *Militer à tout prix ? Pourquoi nos collectifs nous font mal et comment les soigner* et *Changer le monde : Manuel d'activisme pour reprendre le pouvoir*, et organisatrice de l'initiative citoyenne européenne My Voice My Choice.

Mme Stéphanie LAMY,

chercheuse et autrice de *La terreur masculiniste*, Editions du Détour Essais, 2024.

3

Bibliographie

Anne Cécile Mailfert,
« En toute subjectivité », France
Inter, 14/02/2025, en ligne : [https://
www.radiofrance.fr/franceinter/
podcasts/anne-cecile-mailfert-en-
toute-subjectivite/anne-cecile-mailfert-
en-toute-subjectivite-du-vendredi-14-
fevrier-2025-5505666](https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/anne-cecile-mailfert-en-toute-subjectivite/anne-cecile-mailfert-en-toute-subjectivite-du-vendredi-14-fevrier-2025-5505666)

Avis du CESE « *Droits sociaux :
accès et effectivité* », rapporté par
Catherine PAJARES Y SANCHEZ
et Isabelle DORESSE, adopté par le
CESE le 27/11/2024, en ligne : [https://
www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/
Avis/2024/2024_21_droits_sociaux.
pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2024/2024_21_droits_sociaux.pdf)

Avis du CESE « *Éduquer à la vie
affective, relationnelle et sexuelle* »,
rapporté par Cécile Gondard-Lalanne
et Evanne Jeanne-Rose, adopté par le
CESE le 10/09/2024, en ligne : [https://
www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/
Avis/2024/2024_13_evars.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2024/2024_13_evars.pdf)

Avis du CESE « *Réussite à l'école,
réussite de l'école* » rapporté par
Bernadette Groison, adopté par le
CESE le 25/06/2024, en ligne :
[https://www.lecese.fr/sites/default/
files/pdf/Avis/2024/2024_11_
reussite_ecole.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2024/2024_11_reussite_ecole.pdf)

Avis du CESE « *Renforcer le
financement des associations : une
urgence démocratique* », rapporté par
Dominique Joseph et Martin Bobel,
adopté par le CESE le 28/05/2024,
en ligne : [https://www.lecese.fr/sites/
default/files/pdf/Avis/2024/2024_
09_Financement_associations.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2024/2024_09_Financement_associations.pdf)

Avis du CESE « *Agir pour une
information fiable, indépendante
et pluraliste au service de la
démocratie* », rapporté par
Thierry Cadart et Vincent Moisselin,
adopté par le CESE le 13/03/2024,
en ligne :

[https://www.lecese.fr/sites/default/
files/pdf/Avis/2024/2024_03_
information_democratie.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2024/2024_03_information_democratie.pdf)

Avis du CESE « *Inégalités de genre,
crise climatique et transition
écologique* », rapporté par Aminata
Niakaté et Antoine Gatet, adopté par
le CESE le 14/03/2023, en ligne :
[https://www.lecese.fr/sites/default/
files/pdf/Avis/2023/2023_05_
inegalites_genre_.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2023/2023_05_inegalites_genre_.pdf)

Avis du CESE « *Engagement bénévole,
cohésion sociale et citoyenneté* »,
rapporté par Marie-Claire Martel
et Jean-François Naton, adopté par
le CESE le 28/06/2022, en ligne :
[https://www.lecese.fr/sites/default/
files/pdf/Avis/2022/2022_09_
engagement_cohesion_citoyennete.
pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2022/2022_09_engagement_cohesion_citoyennete.pdf)

Avis du CESE « *Les défis de
l'éducation aux médias et à
l'information* », rapporté par Marie-
Pierre Gariel, adopté par le CESE
le 11/12/2019, en ligne :

[https://www.lecese.fr/sites/default/
files/pdf/Avis/2019/2019_30_defi_
education_medias_information.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2019/2019_30_defi_education_medias_information.pdf)

Bibia Pavard, Florence Rochefort,
Michelle Zancarini-Fournel, *Ne nous
libérez pas, on s'en charge! Une
histoire des féminismes de 1789 à
nos jours*, Ed. La Découverte, 2020.

Charlotte Guillois, « Familya et la mairie d'Orléans : une liaison politique très catholique », Magcentre, 12/12/2025, en ligne : <https://www.magcentre.fr/356113-familya-et-la-mairie-dorleans-une-liaison-politique-tres-catholique/>

CNCDH, Déclaration « Pour l'État de droit », 29/01/2026.

CNCDH, « Rapport 2024 sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie », 2025, en ligne : https://www.cncdh.fr/sites/default/files/2025-06/CNCDH_Rapport_2025_Anee-2024_Racisme_PDFAccess.pdf

DARES, « Le temps partiel », 23/04/2025, en ligne : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/le-temps-partiel>

Défenseur des Droits, « Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics », 2019, en ligne : <https://www.defenseurdesdroits.fr/rapport-dematerialisation-et-inegalites-dacces-aux-services-publics-266>

Défenseur des droits, « Prévenir les discriminations dans les parcours de soins : un enjeu d'égalité », 2025, en ligne : https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/2025-05/ddd_rapport_discriminations-parcours-de-soins_20250430.pdf

Directive (UE) 2024/1069 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives (« poursuites stratégiques altérant le débat public »), en ligne : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32024L1069>

Enquêtes de l'ANACT sur les risques professionnels et l'innovation sociale, en ligne : <https://www.anact.fr/>

Equipop et Fondation Jean Jaurès, « Droits des femmes : combattre le « backlash », 2023, en ligne : https://equipop.org/wp-content/uploads/2025/03/rapport_backlash_Equipop_FondationJeanJaurès-1.pdf

Equipop, Prenons la Une, La Fronde, « Journalistes & Féministes : mieux informer pour préserver la démocratie », 2025, en ligne : https://equipop.org/wp-content/uploads/2025/11/Journalistes_Feministes_Mieux_Informer_Pour_Preserver_Democratie.pdf

Etude du CESE « *Le travail à temps partiel* », rapportée par Françoise Milewski, adoptée par le CESE en décembre 2013, en ligne :

https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Etudes/2013/2013_27_travail_temps_partiel.pdf

Évelyne Ternant, « La crise du travail : de l'aliénation à l'émancipation », Economie et politique, 22/12/2025, en ligne : <https://www.economie-et-politique.org/2025/12/22/la-crise-du-travail-de-lalienation-a-lemancipation/>

Évènement du CESE « Femmes et médias : les rencontres de l'égalité », 25/02/2025, en ligne : <https://www.lecese.fr/actualites/femmes-et-medias-les-rencontres-egalite>

Fondation des femmes, communiqué du 12/06/2023, en ligne : <https://fondationdesfemmes.org/communiques-de-presse/communiquede-presse-plainte-discrimination-sexiste-algorithmes-facebook/>

Fondation Jérôme Lejeune, rapport d'activité « Transmettre notre expertise, la passion qui nous anime », 2024, en ligne : <https://www.fondationlejeune.org/la-fondation/qui-sommes-nous/rapport-activite>

Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs, « *La nouvelle vague. Comment l'extrémisme religieux reprend le pouvoir* », 2025.

Francis Dupuis-Déri, *La crise de la masculinité autopsie d'un mythe tenace*, Editions Points féministe, 2022.

François Guérout, « A Orléans, la maison Familya dans le collimateur du collectif féministe 45 et de la CGT », Ici, 10/12/2025, en ligne : <https://www.francebleu.fr/centre-val-de-loire/loiret-45/orleans/a-orleans-la-maison-familya-dans-le-collimateur-du-collectif-feministe-45-et-de-la-cgt-9372213>

Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme*, 1951.

Haut Conseil à l'Égalité, « Diplomatie féministe : passer aux actes », 15/06/2023, en ligne : <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/rapport-diplomatie-feministe-passer-aux-actes>

Haut Conseil à l'Égalité, « Rapport annuel 2026 sur l'état des lieux du sexisme en France », 2026, en ligne : <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/rapport-2026-sur-letat-des-lieux-du-sexisme-en-france-la-menace-masculiniste>

Inspection générale des finances et Inspection générale des affaires sociales, « Mettre en œuvre la budgétisation intégrant l'égalité entre les femmes et les hommes », 2024, en ligne : https://igas.gouv.fr/sites/igas/files/2025-03/Rapport%20Igas-IGF%20budg%C3%A9tisation%20int%C3%A9grant%20%27%C3%A9galit%C3%A9%20femmes-hommes%20%282025%29_1.pdf

INSEE, « France, portrait social », 2025, en ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8612594?sommaire=8612596>

Isabelle Barré, « Au Parlement européen, une ambiance facho les marrons », Le canard enchaîné, 05/12/2025, en ligne : <https://www.lecanardenchaine.fr/international/52521-au-parlement-europeen-une-ambiance-facho-les-marrons>

La Gazette, « En France, les «procédures bâillons» dans le viseur des féministes », 20/03/2024, en ligne : <https://www.lagazettefrance.fr/article/en-france-les-procedures-baillons-dans-le-viseur-des-feministes>

Le Monde, « Un masculiniste revendiqué âgé de 18 ans, qui souhaitait commettre un attentat dans la région de Saint-Etienne, a été mis en examen », 02/07/2025, en ligne, https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/07/02/un-masculiniste-de-18-ans-qui-souhaitait-commettre-un-attentat-a-ete-ecroue_6617359_3224.html

Le Monde diplomatique et Acrimed, Carte « Médias français, qui possède quoi ? », en ligne : <https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/PPA#&gid=1&pid=1>

Libération, « Attaque à l'explosif contre le centre LGBT de Tours : un lycéen de 17 ans mis en examen pour violences avec arme », en ligne : https://www.liberation.fr/societe/police-justice/attaque-a-l-explosif-contre-le-centre-lgbt-de-tours-un-catholique-integrisme-de-17-ans-en-garde-a-vue-20230601_HGS5HK37RVFU7FETUAMPA577QE/

Liselotte Mas, Asia Balluffier, Elsa Longueville et Mahé Richard-Schmidt, « Enquête sur l'Institut libre de journalisme, l'école créée par la droite identitaire pour conquérir les médias », Le Monde, en ligne : https://www.lemonde.fr/societe/video/2024/09/26/enquete-sur-l-ecole-creee-par-la-droite-reactionnaire-pour-conquerir-les-medias_6334270_3224.html?search-type=classic&ise_click_rank=1

Maïté Charles, « Qui sont ces Françaises qui prônent le retour des femmes au foyer comme les tradwives américaines ? », 23/10/2024, en ligne : <https://www.ouest-france.fr/leditiondusoir/2024-10-23/qui-sont-ces-francaises-qui-pronent-le-retour-des-femmes-au-foyer-comme-les-tradwives-americaines-b61275a4-6492-4f8f-8a65-63a6bc2c6bf4>

Mahaut Chaudouët Delmas, *Le pouvoir jeune : mettre l'avenir entre les mains de ceux qui vont le vivre*, Éditions de l'Aube, 2024.

Magali Lafourcade, *La Justice en procès, les populistes à l'assaut de l'État de droit*, éd. Les Petits Matins, 2026.

Marie-Cécile Naves, *Trump la revanche de l'homme blanc*, 2018, Collections Textuels.

Marie Lussier, Roxane Grisard « Attaques contre les droits et santé sexuels et reproductifs : une remise en cause de la solidarité internationale » dans « L'aide en danger : après le choc de 2025, les conséquences et la riposte », Alternatives Humanitaires n°30, Novembre 2025, en ligne : <https://www.alternatives-humanitaires.org/fr/2025/11/27/attaques-contre-les-droits-et-sante-sexuels-et-reproductifs-une-remise-en-cause-de-la-solidarite-internationale/>

Melissa Blais, Christine Bard et Francis Dupuis-Déris, *Anti féminismes et masculinismes d'hier et d'aujourd'hui*, Editions Puf, 2025 – rééditions.

Nathalie Segauines, « Thierry Breton sur l'affaire Shein : « Si nous avons appliqué les lois votées au niveau européen, nous n'aurions pas à agir dans l'urgence et la précipitation » », Le Monde, 11/11/2025, en ligne : https://www.lemonde.fr/politique/article/2025/11/11/thierry-breton-sur-la-reglementation-des-geants-du-numerique-qu-attend-on-pour-reagir-conformement-a-la-loi_6652982_823448.html

Observatoire des Inégalités, « Un quart des personnes en temps partiel souhaiteraient travailler plus », 09/11/2022, en ligne : <https://www.inegalites.fr/temps-partiel-subj>

Pierre Rosanvallon, *Le Modèle politique français : La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points / Histoire », 2006.

Rapport d'information déposé par la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur la diplomatie féministe (Mme Marie-Noëlle Battistel et M. Guillaume Gouffier Valente), n° 2460, déposé le mardi 10 février 2026, en ligne : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/ega/17b2460_rapport-information

Sarah Durieux, *Militer à tout prix ? Pourquoi nos collectifs nous font mal et comment les soigner*, Hors d'atteinte Faits Et Idées, 2025.

Stéphanie Lamy, « Terrorisme masculiniste : anticiper le backlash au processus de sécuritisation », Blogs Médiapart, 21/01/2026, en ligne : <https://blogs.mediapart.fr/stephanie-lamy/blog/210126/terrorisme-masculiniste-anticiper-le-backlash-au-processus-de-securitisation>

Stéphanie Lamy, *La terreur masculiniste*, Editions du Détour Essais, 2024.

Stéphanie Tchiombiano, François Audet, Jean-François Corty « L'aide internationale menacée : quelles conséquences, quelles réponses, quelles recompositions ? » dans « L'aide en danger : après le choc de 2025, les conséquences et la riposte », Alternatives Humanitaires n°30, en ligne : <https://www.alternatives-humanitaires.org/fr/2025/11/27/laide-internationale-menacee-queelles-sequences-queelles-reponses-queelles-recompositions/>

Thomas Lemahieu, « Projet Périclès : le document qui dit tout du plan de Pierre-Édouard Stérin pour installer le RN au pouvoir. », article tiré de la série d'articles « T. Pierre-Édouard Stérin, saint patron de l'extrême droite française #5. », L'Humanité, 19/07/2024, en ligne : <https://www.humanite.fr/politique/bien-commun/projet-pericles-le-document-qui-dit-tout-du-plan-de-pierre-edouard-sterin-pour-installer-le-rn-au-pouvoir>

Thomas-Louis Novillo, *Faire vivre la démocratie*, Broché – Grand livre, 2025.

Tribune de Brigitte Grésy et Micheline Misrahi-Abadou, « Le “réarmement démographique” ne peut se construire contre les femmes », *Le Monde*, 11/02/2026, en ligne : https://www.lemonde.fr/idees/article/2026/02/11/le-rearmement-demographique-ne-peut-se-construire-contre-les-femmes_6666285_3232.html

Tribune « L’invisibilisation des associations féministes sur Meta n’est pas un bug : c’est un choix politique ! », *Le Nouvel Obs*, 12/12/2025, en ligne : https://www.nouvelobs.com/opinions/20251212_OBS110584/l-invisibilisation-des-associations-feministes-sur-meta-n-est-pas-un-bug-c-est-un-choix-politique.html

UE, Initiative citoyenne européenne, « My Voice, My Choice : pour un avortement sans danger et accessible », en ligne : https://citizens-initiative.europa.eu/my-voice-my-choice-safe-and-accessible-abortion_fr

UNESCO, « Violence en ligne à l’égard des femmes journalistes : un aperçu mondial des incidences et impacts », 2021, en ligne : <https://www.icfj.org/sites/default/files/2021-03/Online%20Violence%20Against%20Women%20Journalists%20Global%20Snapshot%20French.pdf>

39ème édition du baromètre La Croix - Verian - La Poste sur la confiance des Français dans les médias, 2026, en ligne : <https://www.veriangroup.com/hubfs/C121003251%20-%20La%20Croix%20-%20Barom%C3%A8tre%20M%C3%A9dias%202025%20-%20Rapport%20final-2.pdf>

Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental



Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

ececse.fr

Retrouvez le CESE sur les réseaux sociaux



Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15^e, d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental • N° 411260012-000326 - Dépôt légal : mars 2026 • Crédit photo : Dicom



lecese.fr

9, place d'Iéna
75 775 Paris Cedex 16
01 44 43 60 00



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative



Les éditions des
Journaux officiels

N° 41126-0012

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-185008-8



9 782111 850088